

SCOT DU PAYS DE SAVERNE, PLAINE ET PLATEAU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

PIECE 3 - ANNEXE N°3

JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS

Vu pour être annexé à la délibération
2022-V-04 du 29 novembre 2022
Le Président, Stéphane Leyenberger



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU



Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Affiché le

ID : 067-200074953-20221129-2022_V_04-DE

INTRODUCTION	p.3
EXPLICATIONS DES CHOIX ÉTABLISSANT LE PAS	p.5
ENSEIGNEMENTS ISSUS DU DIAGNOCTIC	p.6
DU DIAGNOSTIC AUX SCÉNARIOS	p.17
MÉTHODOLOGIE DES SCÉNARIOS	p.18
PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS	p.19
ANALYSE DES SCÉNARIOS – INTÉRÊTS ET RISQUES	p.26
LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE	p.28
LES CHOIX RETENUS DANS LE PAS	p.29
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE	p.30
EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR CONSTRUIRE LE DOO	p.34
LES PRINCIPES D'ÉCRITURE DU DOO	p.35
ARTICULATION ET COHÉRENCE DU PAS ET DU DOO	p.36
ARTICULATION DU DOO AVEC LE CODE DE L'URBANISME	p.37
RENOUVELER LE MODELE DE DEVELOPPEMENT A PARTIR DES VALEURS VOSGES DU NORD EN ALSACE	p.39
ASSURER LA DYNAMIQUE RESIDENTIELLE PAR UNE CAPA- CITE D'ACCUEIL RENOUVELEE DURABLE ET ATTRACTIVE	p.47
JUSTIFICATION DES POLARITÉ DES INTERCOMMUNALITÉS	p.54
ENGAGER LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET CLIMATIQUES	p.55
INDICATEURS DE SUIVI	p.60

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Affiché le

ID : 067-200074953-20221129-2022_V_04-DE

INTRODUCTION

L'article L141-15 du Code de l'urbanisme précise que « *Les annexes ont pour objet de présenter (...) la justification des choix retenus pour établir le projet d'aménagement stratégique et le document d'orientation et d'objectifs* ».

Ainsi, le volet « **Justification des choix retenus** » est partie intégrante des annexes du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Ce volet est donc consacré à la détermination des choix stratégiques en matière de développement constitutifs du Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Ces choix intègrent les objectifs fondamentaux poursuivis par la planification urbaine et territoriale, découlent des besoins et enjeux dégagés par le diagnostic territorial et résultent de la volonté des élus de se doter d'un document ambitieux définissant les grandes orientations et la vision stratégique de l'avenir de leur territoire pour les vingt années à venir.

Ainsi, ces justifications viennent témoigner de **la cohérence des choix réalisés** entre les différentes pièces et temporalités du dossier de SCoT, facteur essentiel à la bonne réalisation du projet.

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie de l'explication des choix repose sur une double analyse :

- Celle qui développe les raisons pour lesquelles un choix a été fait et, par conséquent, qui explique pourquoi certains autres choix n'ont pas été retenus. Cette analyse des motivations fait, au demeurant, partie du processus évaluatif du SCoT ;
- Celle qui analyse la cohérence des choix réalisés, et notamment la cohérence entre les différentes pièces du « dossier de SCoT », c'est à dire la cohérence du processus d'élaboration et de ses différentes phases.

La cohérence des choix s'exprime tout au long du processus et de la procédure d'élaboration du document, tandis que les motivations ayant conduit aux choix se concentrent sur la période de construction du PAS et du DOO. C'est ici que se déterminent les options et les grands objectifs qui vont guider le SCoT.

Le présent document tend à analyser les motivations des choix puis s'attachera

à détailler la cohérence des choix exprimés son élaboration.



EXPLICATIONS DES CHOIX RETENUS ÉTABLISSANT LE PAS

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet de territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau intervient en réponse aux problématiques et enjeux soulevés par le diagnostic et l'état initial de l'environnement.

La lecture croisée des données diagnostiques par les élus, les acteurs locaux et par les habitants, dans le cadre de la concertation, a permis de dégager non seulement les tendances lourdes à l'œuvre sur le territoire, mais aussi des dynamiques récentes et de signaux porteurs de changement.

Cette réflexion s'est organisée autour de trois idées majeures :

1 Un territoire qui bien qu'étant composite et diversifié sur le plan physique et humain se retrouve en prenant appui sur des points de convergence à la faveur d'un développement s'appuyant sur **une base productive structurée par des gros établissements.**

Le système territorial montre des signes d'affaiblissement :

- 2**
- Sur le plan résidentiel ;
 - Sur le plan économique (surtout vis-à-vis des activités présentielle) ;
 - Sur le plan de la structuration territoriale (affaiblissement du poids des polarités)

3 La dilution spatiale des fonctions territoriales s'est accompagnée d'une mobilisation importante de la ressource foncière qui tend aujourd'hui à se raréfier tant pour le développement résidentiel qu'économique.



UN TERRITOIRE COMPOSITE...

UNE DIVERSITÉ GÉOLOGIQUE ET UN RELIEF MOUVEMENTÉ QUI LAISSENT APPARAÎTRE QUATRE PRINCIPALES ENTITÉS NATURELLES ET PAYSAGÈRE

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un territoire **à la croisée de grandes régions naturelles** : l'Alsace Bossue à l'Ouest, le Pays de Hanau à l'Est, les Vosges centrales au Sud-Ouest, le Kochersberg au Sud-Est. Ces grandes régions naturelles se distinguent tant par leurs caractéristiques géomorphiques (relief, plateau, vallée, etc.) que par le couvert végétal sur lequel elles reposent. Ces régions apportent une diversité de paysages, d'ambiances et de perceptions. Quatre grands ensembles peuvent être mis en avant :

- **L'Alsace bossue à l'Ouest**, est composée de vastes plateaux ouverts, bosselés de collines et de vallées amples et à partir desquels les rivières cisèlent le relief et se déploient en de nombreux cours d'eau. Cette entité comprend une sous-unité propre à la vallée de la Sarre ;
- **Le massif des Vosges du Nord, situées en plein centre du territoire**, se caractérise par un relief principalement boisé, avec une variation d'altitude très importante ;
- **Le Piémont du Nord, qui traverse le territoire du Nord au Sud**, composé de versants boisés et d'une alternance de prairies, de vergers et plus faiblement de cultures. Cette entité comprend trois sous-unités dont deux sont présentes sur le Pays de Saverne Plaine et Plateau : la Zinsel et le piémont de Marmoutier ;
- **Le Kochersberg à l'extrême Est**, constitué de grandes étendues agricoles ouvertes, de collines aux ondulations larges. Divisé en trois sous-unités, seul l'Arrière-Kochersberg est présent sur le Pays de Saverne Plaine et Plateau.

UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE ET UN RÔLE STRUCTURANT DES VALLÉES DANS L'ARMATURE DU TERRITOIRE

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau présente deux organisations majeures dans le réseau hydrographique, qui se déclinent elles-mêmes par trois « systèmes de vallées » :

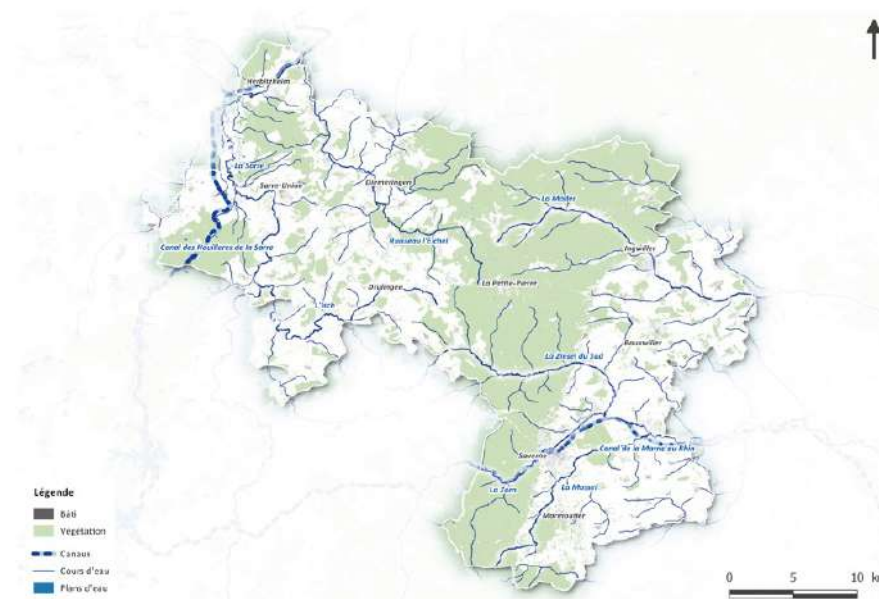
- A l'Ouest des Vosges, **la vallée de la Sarre** orientée Sud/Nord se caractérise par un cours d'eau qui se déploie en de nombreux affluents diffus. Les

vallées y sont amples et à fond plat ; la **vallée de la Sarre se prolonge au Nord vers Sarreguemines** où s'inscrit par ailleurs **le canal des nouillères** ;

- À l'Est des Vosges du Nord, les vallées sont orientées Ouest/Est. On peut y distinguer d'une part, **une logique hydrographique organisée à partir du cours d'eau et des vallées de la Zorn qui traverse Saverne, de la Zinsel et de la Moselle**. Ces cours d'eau se déploient vers l'est de l'Alsace pour rejoindre le cours d'eau de la Moder au Nord de Strasbourg. **Le canal de la Marne au Rhin s'inscrit dans cette logique**. D'autre part, **une seconde logique organisée autour de la « vallée de la Moder »** s'organise plus au Nord au cœur du secteur de Hanau La Petite Pierre. La Moder prend sa source sur le territoire sur la commune de Zittersheim et relie Wingen-sur-Moder à Ingwiller, pour se poursuivre plus à l'Est vers Haguenau.

Au-delà des logiques hydrographiques et des continuités naturelles que constituent naturellement **ces trois systèmes de vallées**, il paraît intéressant de constater qu'ils **constituent un marqueur et un support important dans le fonctionnement autonome et différencié des trois principaux bassins de vie de proximité** : l'Alsace bossue, le Pays Hanau La Petite Pierre et le Pays de Saverne.

Le réseau hydrographique du territoire du SCOT de la Région de Saverne (Agence de l'eau Rhin-Meuse, 2019, IDE Environnement)



UN FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE AU QUOTIDIEN À PARTIR DE TROIS PRINCIPAUX BASSINS DE PROXIMITÉ

Le découpage en bassins de vie au sens INSEE, qui définit le plus petit territoire vécus par les habitants pour accéder aux équipements et services de la vie courante hors emplois, fait apparaître un Pays de Saverne Plaine et Plateau multipolarisé. Trois principaux bassins de vie s’organisent à partir des principaux pôles de services :

- Le bassin de vie de Saverne au Sud du territoire ;
- Celui de Ingwiller au Nord-est ;
- Et celui de Sarre-Union au Nord-Ouest.

Ils sont complétés par les bassins de vie interstitiels et de périmètres plus réduits que sont ceux de Drulingen et Bouxwiller.

Ce fonctionnement polycentrique du Pays de Saverne Plaine et Plateau se traduit aujourd’hui par un taux d’équipement du territoire globalement favorable au regard des performances observables dans les territoires voisins et similaires, mais aussi par un niveau d’offres contrasté selon les bassins de vie.

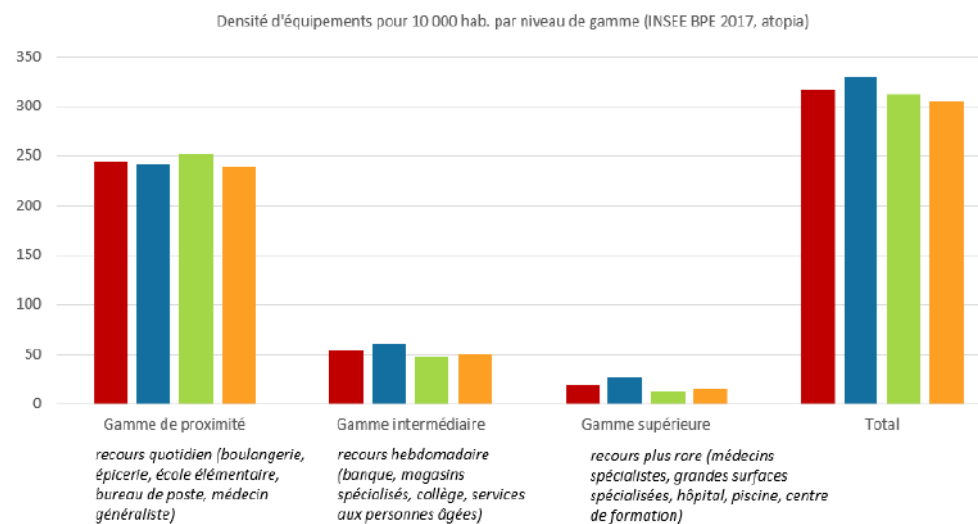
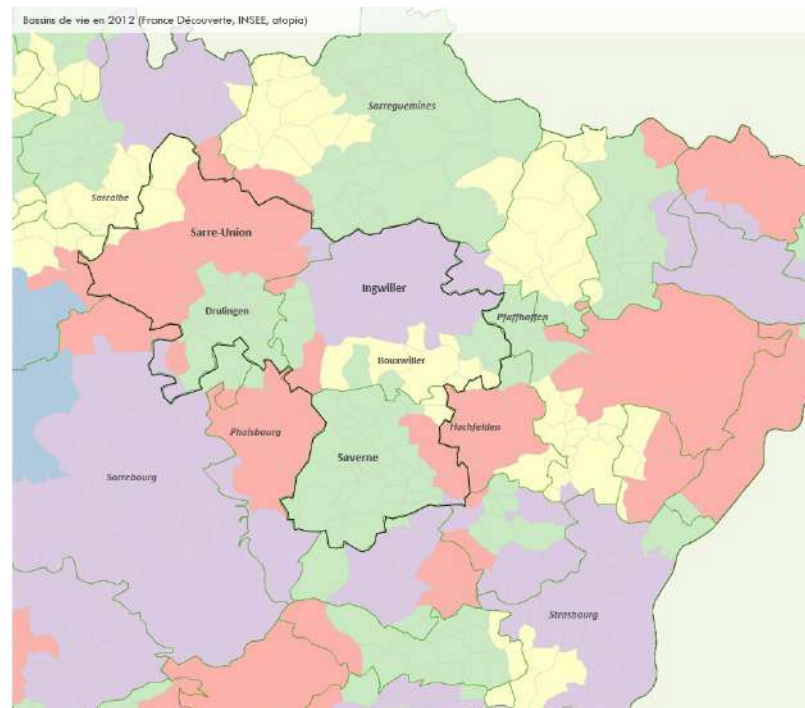
Ainsi, le taux d’équipement toutes catégories confondues du Pays de Saverne Plaine et Plateau se distingue par une densité de 317 équipements pour 10 000 habitants en 2017, soit un taux légèrement supérieur à celui des territoires voisins (309 pour le SCOT de Sarrebourg et 313 pour celui de Sarreguemines).

Pour autant, ces bassins de vie sont d’un rayonnement inégal. Sans surprise, le bassin de vie de Saverne présente davantage d’équipements des gammes intermédiaire et supérieure par rapport aux autres bassins de vie du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Cela atteste d’une fonction de centralité assurée par le pôle de Saverne au bénéfice de l’ensemble des communes du Pays.

DES LOGIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES INFRA PAYS

Ce qui vaut pour les logiques de flux liés à la fréquentation des services du quotidien, vaut également pour une partie notable des navettes alternante domicile-travail. En 2014, plus de 80% des 21 700 flux professionnels internes au Pays de Saverne Plaine et Plateau, se sont réalisés au sein de chaque intercommunalité, ce qui atteste bien de la coexistence de « trois écosystèmes locaux », et qui repose autant sur l’organisation des activités et des emplois locaux que sur la fréquentation d’un même pôle de services de première proximité. A nouveau, la polarisation économique de Saverne dépasse le bassin

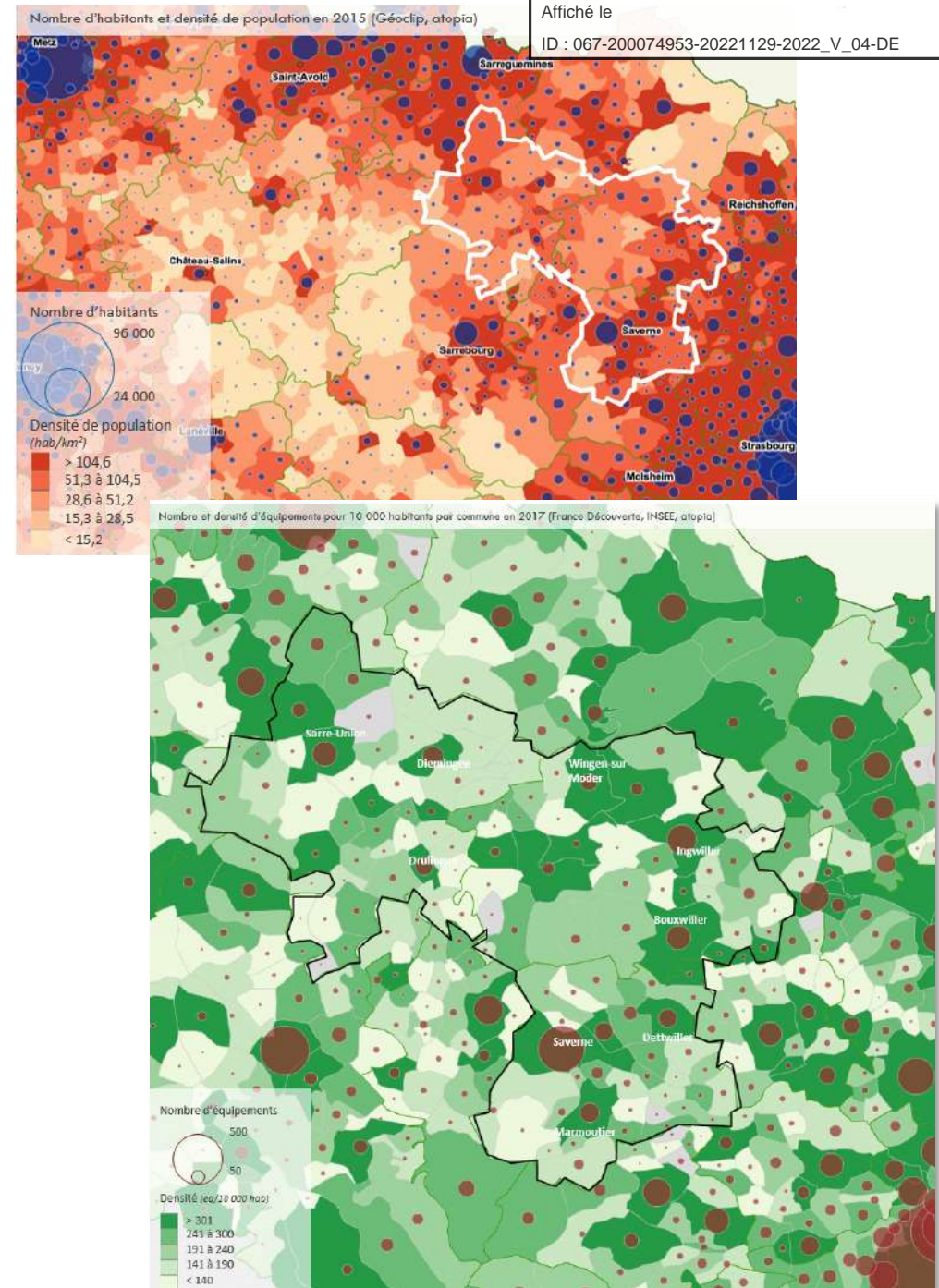
de proximité et fonctionne partiellement en proximité du Pays de Saverne Plaine et Plateau.



UNE TRAME URBAINE DIFFÉRENCIÉE QUI MARQUE UN RAPPORT À L'ESPACE SINGULIER SELON LES BASSINS DE PROXIMITÉ

La distribution spatiale des populations et la trame du bâti qui en découle, s'inscrivent selon des logiques différentes en fonction des secteurs du Pays de Saverne Plaine et Plateau :

- En **Alsace bossue**, on observe une trame rurale « poreuse » caractérisée par de faibles densités et une forte dispersion des populations à la faveur d'un chapelet de villages (56 communes ont moins de 1 000 habitants en 2017). Si la ville de Sarre-Union assure une fonction de pôle de services et d'activités de proximité, son poids démographique n'atteint pas les 3 000 habitants. Par ailleurs, la typologie locale du bâti reprend les caractéristiques de la Lorraine : la présence de villages-rues, des implantations sur les coteaux, la présence de fermes-blocs, etc.
- Dans le **Pays Hanau La Petite Pierre**, les contraintes géomorphologiques (relief accidenté, présence du massif, rareté du foncier) conduisent à une urbanisation plus condensée et organisée selon un maillage hiérarchisé entre bourgs et villages. Les communes de Ingwiller et Bouxwiller se partagent les fonctions de pôle de proximité. Au regard des nombreuses vallées étroites et de la présence dense et diffuse du végétal, les contraintes d'extension urbaines des villages de vallée sont fortes, à l'exception notable des communes inscrites dans la vallée de la Moder telles que Wingen-sur-Moder ou Puberg, qui ont connu de nombreuses extensions urbaines.
- En **zone de Piémont**, l'urbanisation s'est concentrée dans les communes de contrebas, entre les collines. Une armature de gros bourgs s'est progressivement constituée à partir de Saverne, le long des axes routiers secondaires (Otterswiller, Marmoutier, Monswiller, etc.). Ces extensions sont aujourd'hui constitutives d'une agglomération savernoise, du fait des interconnexions fortes et permanentes entre ces communes.



... MAIS DOTÉ DE PUISSANTS FACTEURS DE CONVERGENCE ET DE COHÉRENCE

UN TERRITOIRE DE PASSAGE « TRANS-MASSIF » QUI FAVORISE LES LIENS ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

C'est entre Phalsbourg et Saverne que le massif des Vosges est le plus étroit et le moins haut : la vallée de la Zorn et le Col de Saverne (413m) sont ainsi les lieux de franchissement les plus faciles pour relier Strasbourg à Metz, Nancy puis Paris. Le territoire joue ainsi le rôle de « porte d'entrée » historique de la Plaine d'Alsace depuis Paris.

Cet atout topographique se traduit par une **concentration des infrastructures à ce point de franchissement stratégique**, donnant à Saverne un rôle de concentrateur des flux. De nombreuses infrastructures d'envergure européenne y sont présentes :

- L'autoroute A4, également itinéraire européen E50 et E25, qui relie Paris à Strasbourg via Reims, Metz et Strasbourg ;
- L'ex RN4, devenue départementale D1004 entre Phalsbourg et Strasbourg, qui relie Paris à Strasbourg ;
- Le Canal de la Marne au Rhin dans les gorges de la Zorn ;
- La voie ferrée de Paris à Strasbourg qui emprunte la même vallée que le canal ;
- Enfin, la LGV Est-Européenne inaugurée en 2016, traverse le Col de Saverne par un tunnel. Elle fait partie du projet Magistrale Européenne, visant à relier Paris à Budapest via des lignes à grande vitesse.

Par ailleurs, plus au Nord, **la RD919 relie Sarreguemines à Haguenau via Wigen-sur-Moder. La voie ferrée de Sarreguemines à Strasbourg la longe sur la quasi-intégralité du territoire.**

Si **cette forte densité d'infrastructures** se traduit mécaniquement par des flux de passage majeurs, elle **permet par ailleurs de relier les différentes parties du Pays de Saverne Plaine et Plateau**. L'effet de coupure naturelle du massif des Vosges du Nord est ainsi largement atténué entre les territoires des flancs Ouest et Est, du fait du franchissement de Saverne. Par ailleurs, l'inscription du territoire dans l'axe routier et ferroviaire Sarreguemines - Strasbourg permet de relier le Pays Hanau La Petite Pierre au Nord de l'Alsace Bossue.

SUPPORT D'UN SYSTÈME LOCAL DE VALORISATION DES PRODUCTIONS PRIMAIRES

Le massif des Vosges du Nord constitue par définition un puissant levier identitaire fédérateur permettant au Pays de Saverne Plaine et Plateau de se singulariser nettement dans l'ensemble régional.

Au-delà d'une réalité physique, naturelle et paysagère, **le massif des Vosges du Nord est à la source d'un écosystème économique commun à toutes les parties du territoire** : la prégnance d'une économie agricole, forestière voire industrielle typique et support potentiel d'une attractivité résidentielle et touristique qu'il reste à consolider.

En effet, le Pays de Saverne Plaine et Plateau est d'abord un territoire de prairies et de forêts.

UNE COUVERTURE FORESTIÈRE DENSE EN LIEN AVEC LA GÉOMORPHOLOGIE ET DES ENJEUX DE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un territoire composé à 42% de forêts, soit 42 000 hectares.

Au centre, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord traverse le territoire du Nord au Sud. Ce réservoir de biodiversité **constitue une trame verte continue et large** qui se traduit tantôt comme une transition paysagère, tantôt comme une entité à part entière. Cet espace boisé, soumis au relief, génère une sensation de paysage remarquable.

A l'Ouest, le couvert végétal du PNR se décompose en une multitude de massifs boisés de tailles variables qui forment une trame végétale discontinue sous forme de pas japonais. Cette discontinuité de massif inclus entre autres, la forêt domaniale de Sarre-Union et la forêt domaniale de Fénétrange. Son relief accidenté participe beaucoup à la préservation de son couvert boisé.

A l'Est, la transition vers des plaines ondulées est ponctuée de quelques massifs boisés imposants et d'une trame bocagère dense. On relève notamment la forêt domaniale de Saverne et la forêt de Tannernwald.

On recense aujourd'hui 6 000 hectares de forêts privées, réparties entre 8 622 propriétaires. Ce morcellement du foncier limite aujourd'hui les potentiels liés à l'exploitation économique forestière. Selon la Chambre d'Agriculture d'Alsace, 2 000 ha de forêts seraient par ailleurs « oubliés ». On note également la présence de scieries sur le territoire et d'initiatives locales en vue d'une **valorisation économique accrue de la ressource** (maintien du tissu de scieries familiales, promotion de la 1^{ère} et 2^{nde} transformation) **et d'une gestion durable de la forêt** (biomasse, séquestration de carbone).

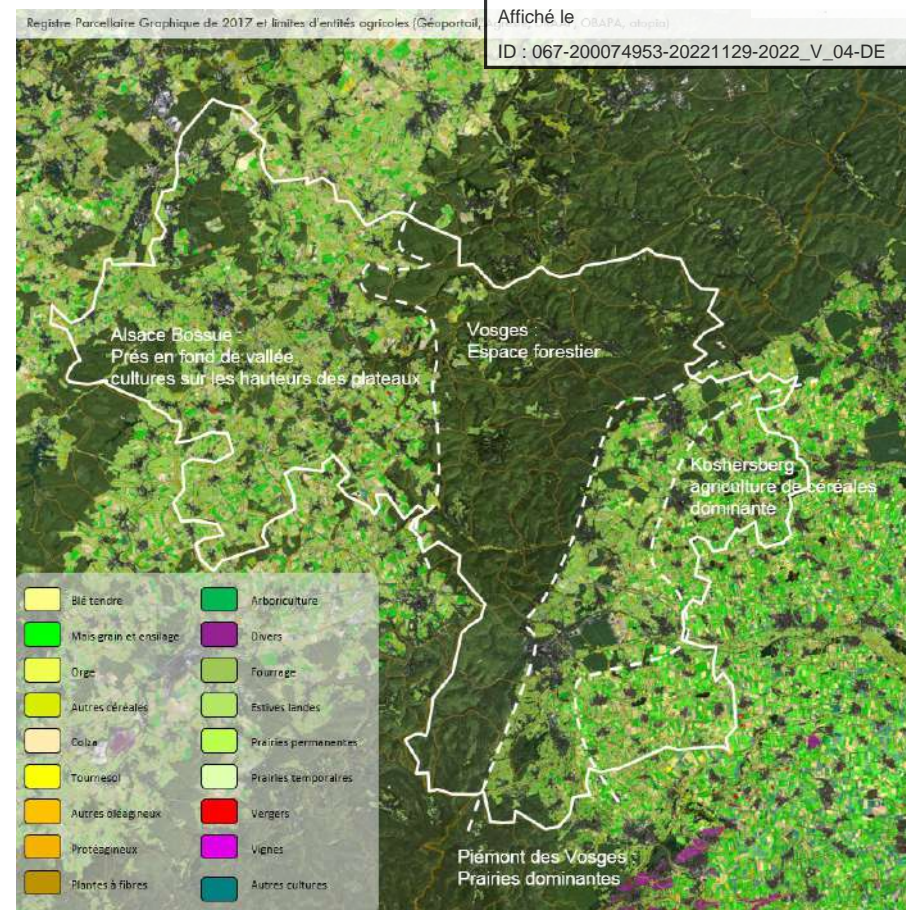
UN TERRITOIRE DE POLYCLTURE ET D'ÉLEVAGE ET LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE FAMILIALE ET QUALITATIVE

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau se compose de deux espaces cultivés principaux : la plaine d'Alsace à l'Est (Koshersberg et Piémont des Vosges), et le plateau de l'Alsace Bossue au Nord-Ouest. Ces espaces sont séparés par le massif vosgien, principalement forestier, dans lequel on retrouve quelques prairies.

Au-delà de la diversité des ensembles paysagers et naturels, on retrouve globalement les mêmes types de cultures :

- Les surfaces en herbe (prairies permanentes et temporaires) représentent 55% de la SAU.
- Le maïs est la principale céréale cultivée sur le territoire, il représente 20% de la SAU et environ 50% des cultures pratiquées ;
- Le reste des terres labourables est utilisée pour la culture du blé, ou de produits divers (légumes, oléagineux), notamment dans la plaine d'Alsace.

En conséquence, le territoire se caractérise par un parcellaire agricole de petite taille, ce qui s'explique par le relief contraint mais aussi par l'absence de remembrement. À l'exception des alentours de Ingwiller et Wolsheim, les parcelles cultivées de la plaine d'Alsace sont inférieures à 5 ha dans leur grande majorité. On retrouve le même type de parcellaire sur l'Alsace Bossue, entre Oermingen et Goerlingen. **La frange Nord-Ouest du territoire**, ainsi que les contreforts des Vosges entre Schoenbourg et Diemeningen, sont les secteurs où les parcelles sont les plus grandes, traduisant un **remembrement plus important**.



Entre 2010 et 2017, l'agriculture biologique s'est affirmée sur le territoire, tout particulièrement sur la partie Ouest du territoire (CC de l'Alsace Bossue). Les exploitations sont majoritairement laitières ou orientées sur la production de viande bovine. Le nombre d'exploitations bio s'est accrue de près de 40% entre 2010 et 2017, passant de 57 à 84.

Enfin, **le territoire s'inscrit dans les grandes appellations d'origine contrôlée régionales** (AOC « Munster Géromé » sur la partie Est du territoire, de Rosteig à Marmoutier, AOC « Crémant d'Alsace » sur la commune de Petersbach) **ou les Indications Géographiques Protégées d'Alsace** (« Volailles d'Alsace », « Choucroute d'Alsace », « Whisky d'Alsace », etc.). On relève également aujourd'hui une vingtaine d'exploitations pratiquant la vente directe ou l'accueil touristique à la ferme.

UN TISSU PRODUCTIF AUTONOME ET STRUCTURÉ AUTOUR DES PRINCIPALES VILLES ET PRINCIPAUX BOURGS DU TERRITOIRE

Situé à la confluence de différents bassins d'emplois d'envergure régionale (Strasbourg, Haguenau, Sarreguemines et Sarrebourg), le Pays de Saverne Plaine et Plateau n'en est pas moins un bassin économique en tant que tel, de 32 156 emplois au lieu de travail - tous secteurs confondus - et de 7494 établissements en 2015. Cette relative autonomie économique du territoire malgré la proximité des métropoles et villes voisines, s'explique en partie par une résistance des emplois liés au tissu industriel local.

En effet, si les activités tertiaires (services marchands et non marchands) sont prédominantes sur le territoire, représentant près des deux tiers des emplois en 2015 (64%), il n'en demeure pas moins que cette proportion reste moindre par rapport à la moyenne départementale (76%) mais aussi vis-à-vis des territoires de SCOT voisins similaires (73 et 68% pour les SCOT des arrondissements de Sarrebourg et Sarreguemines). Cette différenciation, qui lui assure un profil économique plus diversifié, résulte d'une plus forte représentativité des emplois issus d'un « tissu industriel à la campagne » toujours vivace, et dans une moindre mesure, du secteur de la construction.

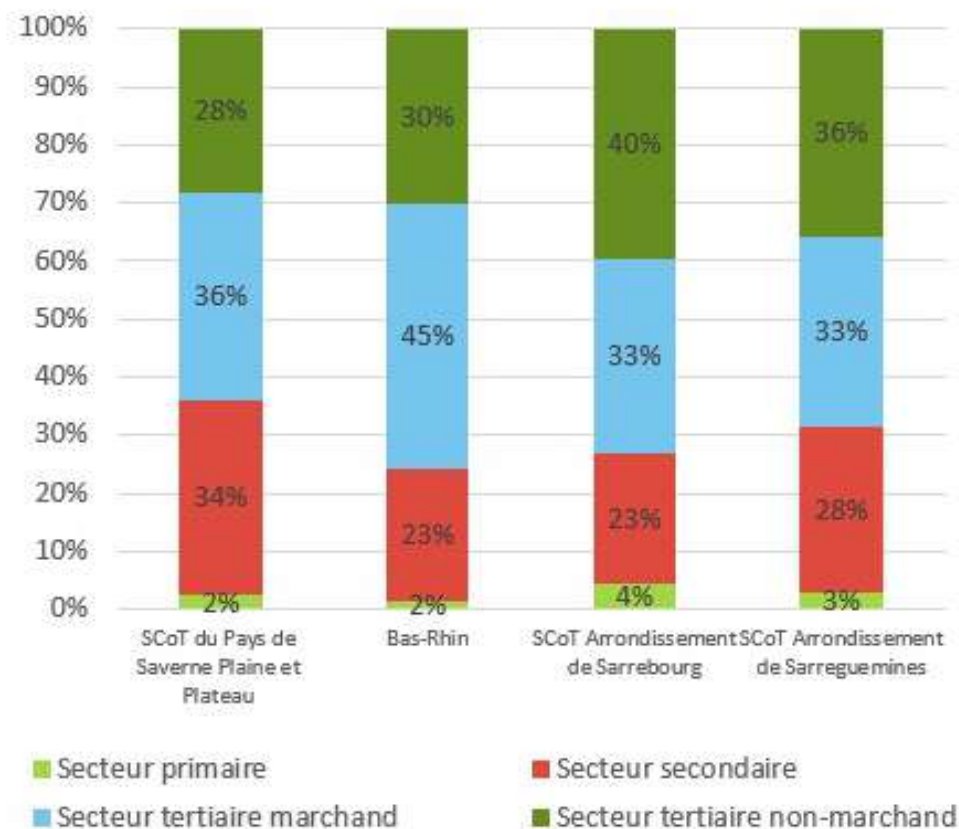
Le Pays de Saverne Plaine et Plateau présente une majorité de petits établissements comprenant entre 0 et 9 salariés (93,2% des établissements actifs en 2016). Pour autant, le secteur industriel local concentre un grand nombre de salariés répartis sur peu d'établissements (592 établissements pour 8 277 postes salariés), et présente des spécialisations qui lui sont propres : activités de fabrication de machine et d'équipements (entreprise Kuhn), activité « emballage » de Sotralentz, cristallerie Lalique de Wingen-sur-Moder, équipements électriques (entreprise Schneider Electric à Sarre-Union), agroalimentaire (Masterfood et Brasserie de Saverne...), etc.

Cette forte présence industrielle explique en partie la logique de polarisation des emplois autour des principales villes en 2015 :

- Le pôle principal de Saverne qui comptabilise 8 968 emplois, soit près de 28% des emplois du territoire ;

- Et des polarités intermédiaires qui, bien que présentant un volume d'emplois moindre, exercent une attraction sur les espaces de vie qui les entourent. Peuvent être ainsi identifiées les communes de Ingwiller (2 303 emplois) et Bouxwiller (2 106 emplois) sur la CC de Hanau-la-Petite-Pierre ou encore Sarre-Union (2 716 emplois) et Drulingen (1 545 emplois) sur la CC de l'Alsace Bossue ;
- On notera également un réseau de petites communes détenant plus d'emplois que d'actifs occupés résidents (Petersbach - 796 emplois et Diermeringen - 979 emplois).

Part d'emplois par secteur d'activités en 2015 (INSEE RP2015, atopia)



UNE INFLUENCE CROISSANTE DES MÉTROPOLIS, ET TOUT PARTICULIÈREMENT DE L'EUROMÉTROPOLE STRASBOURGEOISE, QUI INTERPELLE LA TRAJECTOIRE DU TERRITOIRE

UNE DYNAMIQUE RÉSIDENIELLE INTERPELLÉE PAR DES FORCES CENTRIFUGES

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau a connu **une croissance de sa population quasi continue depuis cinq décennies**. Ainsi, entre 1968 et 2015, la population des territoires du Pays de Saverne Plaine et Plateau a cru de 13%, soit un apport d'environ 9 350 habitants. **Cette croissance**, supérieure de près de 6 points à celle des SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg et de Sarreguemines, **se caractérise néanmoins par une rupture de la dynamique démographique au cours de la dernière période**. Entre 2010 et 2015, la population globale du Pays de Saverne Plaine et Plateau s'est rétractée selon un rythme moyen de l'ordre -0,25%/an, entraînant la perte de près de 1 100 habitants.

Ce recul entre 2010 et 2015 s'explique par **un déficit d'apport migratoire (solde migratoire négatif) combiné à une baisse de la natalité sur cette même période (solde naturel positif mais en recul)**. L'analyse comparative de l'évolution de la pyramide des âges entre 2009 et 2014, confirme une tendance au vieillissement avec une diminution du poids des 0-34 ans, une relative stabilité des 35-39 ans, et une forte augmentation (exception faite des 70-74 ans) des 45 ans et plus.

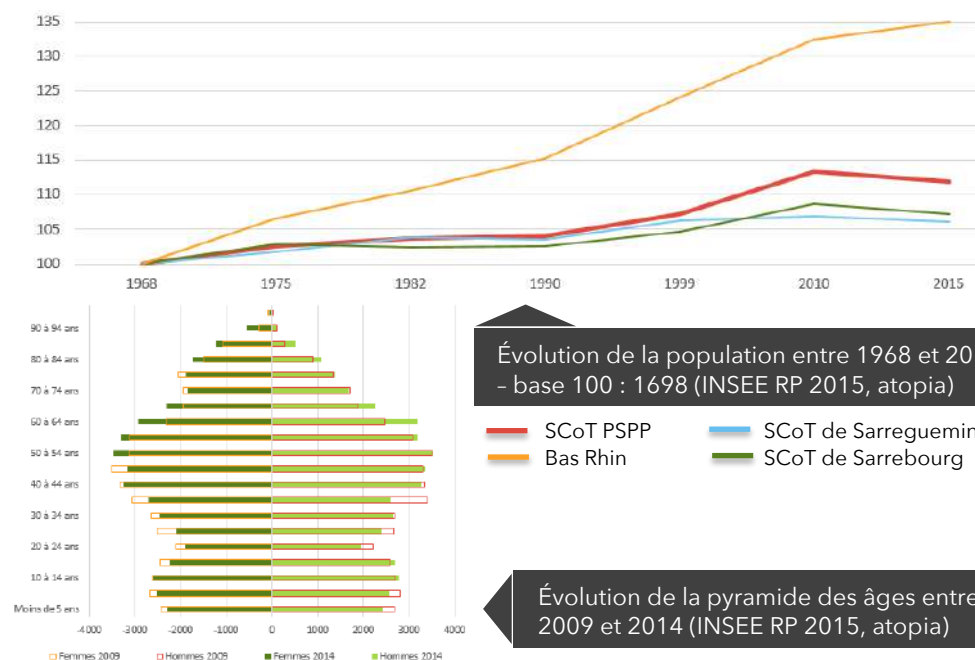
Cette perte d'attractivité résidentielle n'est pas de même ampleur selon les parties du territoire et ne s'exprime pas de manière uniforme selon les classes d'âges :

- En 2015, le Pays de Saverne Plaine et Plateau accueillait 2 545 nouveaux habitants et enregistrait une perte de 2 988 personnes, soit un solde migratoire négatif de presque 450 personnes. La CC de Hanau-la Petite Pierre et celle du Pays de Saverne perdaient en moyenne 113 habitants chacune. La CC de l'Alsace Bossue enregistrait à elle seule presque la moitié du solde migratoire (une perte de 216 personnes). On peut y avoir **l'influence différenciée de l'Eurométropole strasbourgeoise**, dans la mesure où les communes de frange est du Pays de Saverne Plaine et Plateau, bénéficient du desserrement urbain de la métropole à la différence des

communes de l'Alsace bossue.

- Par ailleurs, **le départ des jeunes est particulièrement marqué**. Le territoire perd 262 élèves ou étudiants en 2015 et le solde est également négatif pour les moins de 39 ans (-521 personnes). Là encore sur un plan géographique, l'impact n'est pas le même. On constate en effet une plus forte proportion de couples avec enfant(s) à la limite Sud-est du territoire, en lien avec l'attractivité de l'Eurométropole.

Conséquence de cette perte d'attractivité globale, le Pays de Saverne Plaine et Plateau se démarque par sa part de logements vacants (9,7%), soit 2 points au-dessus de la moyenne départementale ou de 1 point de plus que celle du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines. Depuis 1999, **la part de logements vacants se renforce sur le territoire au détriment des résidences principales**. Sur la période récente, 2010-2015, il apparaît une diminution de 1,4 point de la part des résidences principales qui se fait au profit de celle des logements vacants (+1,5 point). A nouveau, la CC du Pays de Saverne compte la plus grande part de résidences principales et la plus faible proportion de logements vacants. Celles-ci sont plutôt localisées au Sud-est de la ville de Saverne en direction de l'Eurométropole. C'est le cas de Otterswiller et Steinbourg qui ont chacun 95% de résidences principales.



UNE DILUTION DES ARMATURES URBAINES ET COMMERCIALES, QUI AFFAIBLIT ENCORE DAVANTAGE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN­TIELLE

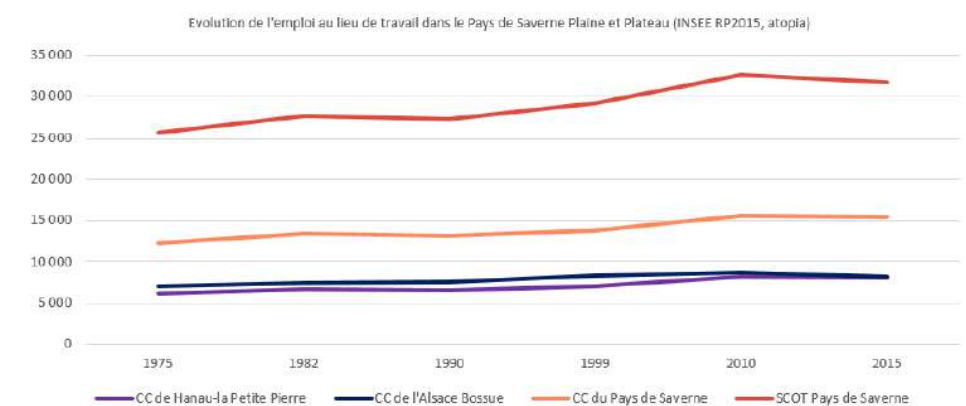
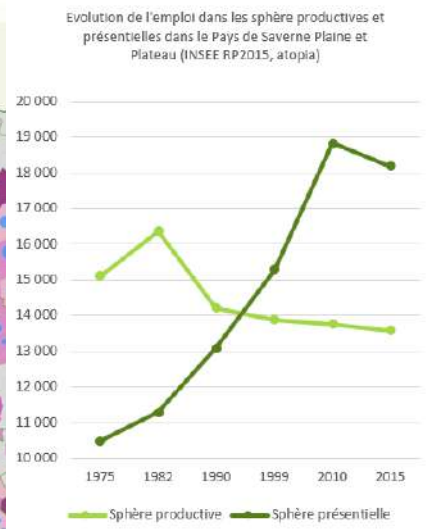
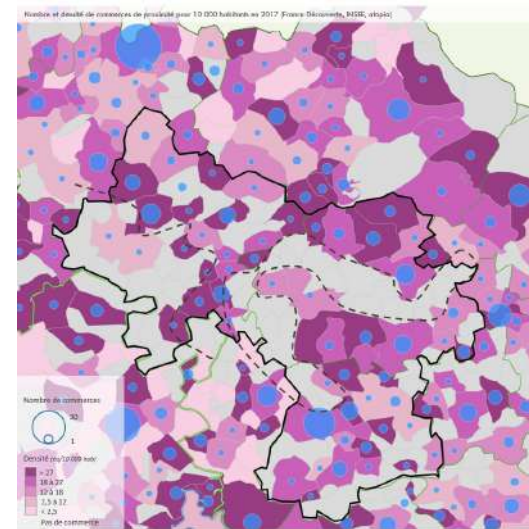
La répartition de la population et les densités communales mettent en évidence **l'influence de l'Eurométropole Strasbourgeoise avec une densité des populations qui s'exprime à l'Est du territoire**. Plus on s'éloigne de l'Eurométropole vers l'Ouest, moins ce processus de densification est présent. Il est intéressant de constater que cette influence métropolitaine se traduit par une densification selon des logiques axiales à partir des routes secondaires, et non en partant exclusivement des villes et bourgs centres historiques. Si **ce processus de desserrement urbain de l'Eurométropole** constitue un des rares moteurs de développement démographique du territoire sur la dernière période, force est de constater qu'il **pourrait affaiblir à terme l'armature du territoire en diluant l'organisation du tissu bâti et des équipements à la population**.

A titre illustratif, si Saverne est le principal pôle commerçant du territoire en regroupant 5 supermarchés sur le territoire et 26 commerces de proximité en 2017, et qu'Ingwiller ou Sarre-Union constituent des pôles relais en regroupant chacun 10 commerces de proximité et respectivement 3 et 1 supermarchés, il n'en demeure pas moins qu'**une offre commerciale s'étend bien au-delà des polarités historiques, en suivant globalement les dynamiques urbaines notamment axiales et fortement générées par la relative proximité strasbourgeoise**. Ce déploiement commercial n'est pas en soi problématique à la condition qu'il soit régulé et développé en bonne complémentarité avec les polarités historiques, à défaut de quoi, c'est le risque à terme d'une dispersion de l'offre et d'un affaiblissement global pour le territoire.

UNE FAIBLESSE DE LA DYNAMIQUE RÉSIDEN­TIELLE QUI ENRAYE LA PROGRESSION DES EMPLOIS PRÉSENTIELS ET IMPACTE L'ÉCONOMIE LOCALE

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau connaît depuis 1975, **une croissance quasi-continue de ses emplois** (+ 6 181 emplois). Les emplois relevant de la sphère des activités présentes ont progressé de 7 694 emplois en 1975 et 2015, ils ont permis de largement compenser les pertes enregistrées au niveau des activités relevant de la sphère productive sur la même période (- 1 513 emplois).

Pour autant, la dernière période inter­censitaire, 2010-2015, témoigne d'un ralentissement de l'attractivité économique, avec un recul global de 2,5% des emplois. Il est intéressant de constater que **ce tassement des emplois concerne tout particulièrement les activités de la sphère présente** alors même que les **emplois du secteur productif se sont globalement maintenus** au cours de la dernière période. L'inflexion observée au niveau de l'attractivité résidentielle du Pays de Saverne Plaine et Plateau au cours des dernières années - recul et vieillissement de la population - a directement impacté la dynamique économique locale.



Le diagnostic stratégique reprend les principaux éléments de décryptage de la trajectoire du territoire au cours des dernières décennies, et s'efforce de mettre en récit les dynamiques à l'œuvre et les enjeux prospectives, qui y sont sous tendus.

Ainsi, ce dernier a permis de mettre en exergue des tendances qui questionnent l'avenir du territoire :

- Le développement du territoire apparaît aujourd'hui bridé (stagnation des emplois et de la population) et peut impacter la qualité de vie offerte par le territoire ;
- Cette stagnation s'accompagne d'un phénomène d'affaiblissement des centralités et d'une diminution du niveau de services (privés et publics) de proximité ;
- L'enjeu de mobiliser les conditions d'un rebond dans un contexte de ressources limitées (financier, foncier, etc).

UNE DYNAMIQUE RÉSIDENIELLE INTERROGÉE

Sur le long terme la croissance démographique reste faible à l'échelle du territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau et inférieure à la tendance départementale.

Le territoire connaît un phénomène de satellisation de son offre résidentielle par rapport aux agglomérations où les migrations y sont alternantes et croissantes, et où l'organisation des services et équipements y est couteuse.

Enfin, il existe un véritable risque de relégation socio-territoriale et de positionnement de frange amplifiée liée à une offre résidentielle moins « disante ».

STAGNATION DE L'ÉCONOMIE PRODUCTIVE

Cette faiblesse de la dynamique résidentielle interfère sur la progression des emplois présents et impacte la progression de l'emploi local.

En effet, la dynamique économique du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau présente des signes de stagnation sur le plan industriel avec un maintien de l'emploi qui laisse présager de la robustesse du tissu local, en lien avec la faible attractivité résidentielle.

La logique de développement économique est limitée aux compétences premières des intercommunalités : logiques opportunistes dans le cadre du desserrement des agglomérations (attractivité par une offre « moins disante »).

UNE DILUTION DE L'OFFRE COMMERCIALE NOTAMMENT SUR L'AGGLO DE SAVERNE

La dynamique économique du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau présente également des signes de stagnation et de modification sur le plan commercial par un développement dilué et déconnecté des polarités urbaines structurantes.

La polarité commerciale Savernoise, éclatée sur 4 principaux sites, laisse difficilement apparaître de hiérarchie lisible. Les créations de commerces se font essentiellement sur les territoires municipaux de Monswiller et Otterswiller.

Cette polarisation de l'offre commerciale sur l'agglomération de Saverne a également des impacts, notamment en Alsace Bossue, qui connaît une fragilisation très marquée de son tissu commercial.

MOBILITÉS

Sur le territoire, les mobilités sont limitées aux flux sorties/entrées vis-à-vis des agglomérations.

Des concurrences internes entre les secteurs desservis par les infrastructures structurantes se manifestent.

Par le manque de disponibilité foncière et par une évolution de l'offre en transport (échelle régionale), il existe un véritable risque d'amplification de des tendances observées sur le territoire (attractivité résidentielle du territoire affectée par un phénomène de « périphéricité, stagnation et modification de la dynamique économique du territoire, etc).

TOURISME

La valorisation du secteur touristique du territoire reste limitée aux ressources locales (nature et patrimoine) et aux clientèles de proximité (tourisme d'escale à la journée).

ENVIRONNEMENT

Echelle intercommunale limitée pour impulser des « projets » de valorisation des ressources naturelles.

DES OPPORTUNITÉS DE RELANCE DU DÉVELOPPEMENT EN S'APPUYANT SUR UNE COHÉRENCE RENOUVELÉE

Au regard **des risques en présence d'un développement urbain et économique bridé du Pays de Saverne Plaine et Plateau**, ou encore **de mise à mal de la cohésion du territoire** - influences ou non de l'Eurométropole strasbourgeoise selon les secteurs géographiques du Pays -, **le modèle de développement du Pays de Saverne Plaine et Plateau est ainsi questionné pour les vingt prochaines années.**

Pour autant, **de nombreux leviers existent en vue de renouveler la cohérence territoriale et de renouer avec de nouveaux moteurs de croissance urbaine et économique** pour le Pays de Saverne Plaine et Plateau. De manière non limitative, il est possible dès à présent, de mettre en avant plusieurs opportunités.

DES OPPORTUNITÉS PAR UN RAYONNEMENT DU TERRITOIRE À 360°

Il s'agit ici **d'éviter à terme le scénario d'inscription exclusive du Pays de Saverne Plaine et Plateau dans l'influence de l'Eurométropole strasbourgeoise**, pour ne pas dire l'inscription dans une logique de satellisation et de dépendance du territoire vis-à-vis de la capitale alsacienne. Pour ce faire, **le Pays de Saverne Plaine et Plateau doit travailler sur une logique partenariale multidirectionnelle à 360°** toutes thématiques confondues et au gré des opportunités qui se présenteront. A titre illustratif, on peut mentionner :

- Le déploiement d'une stratégie d'accompagnement des grands comptes industriels locaux (innovation, gestion territoriale des emplois et des compétences, services aux entreprises, etc.) ;
- L'aménagement et la commercialisation d'une offre foncière et immobilière économique hiérarchisée et adaptée aux besoins d'extension et/ou d'implantation des entreprises ;
- Une structuration de la polarité de l'agglomération de Saverne en lien avec Sarrebourg dans le prolongement de la coopération inter-hospitalière engagée ;
- La qualification des activités autour de l'éco-rénovation ;

- La mise en place de système alimentaire local et appui aux démarches de diversification et de qualification des activités agricoles ;
- La mise en place d'un marketing territorial local autour à partir de l'image de marque du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- Un rayonnement touristique à partir du massif vosgien et du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord : destination singulière et complémentaire au sein de la destination Vosges et Alsace ; Valorisation du tourisme fluvial en Alsace bossue (vallée de la Sarre) et sur le secteur de Saverne (canal de la Marne au Rhin) ;
- Une accroche affirmée avec les métropoles de l'arc Saarbrücken / Rastatt - structuration de l'axe de la Moder ;

DES OPPORTUNITÉS DE PROMOTION D'UNE OFFRE RÉSIDENIELLE DIFFÉRENCIANTE PAR RAPPORT AUX OFFRES MÉTROPOLITAINES VOISINES

En vue de renouer avec l'**attractivité résidentielle**, le Pays de Saverne Plaine et Plateau doit pleinement jouer à la fois, sur sa relative proximité à 360° avec les agglomérations périphériques et sur la qualité de son patrimoine naturel et urbain :

- Reconquête du parc de logements anciens et requalification du réseau des bourgs centres et des cœurs de villages ;
- Préservation et renforcement du maillage de services de proximité et confortement de pôle de centralité de Saverne ;
- Renforcement du lien social local à la faveur des activités et animations associatives et de loisirs ;

Le diagnostic ainsi que le fil de l'eau permettent d'identifier des leviers territoriaux...

- Opportunité d'un développement ouvert « **à 360°** » avec Bitche (tourisme), Sarrebourg, Sarreguemines (commerce), Sarrebrücken, Strasbourg...
- Reconnaissance du **PNRVN** comme levier distinctif à la faveur de l'attractivité résidentielle « les villages du Parc sont quand même plus jolis »
- Encourager **l'adaptation des logements anciens** malgré les difficultés d'intervention sur le bâti ancien (coûts, contraintes,...)
- Besoin de requalification des espaces publics, de **renforcer l'urbanité**, déployer une stratégie foncière, valoriser les opportunités de gisements de logements dans les bâtis anciens existants (ex. corps de ferme)
- Potentiel du territoire en faveur du « **slow tourisme** » et itinérance : maillage vélo intercommunautaire, fluvestre, etc.
- Valorisation des **productions primaires locales** au potentiel important : vergers, maraîchage, agriculture périurbaine enjeu de la disponibilité de l'eau à l'année
- Renforcer la **vocation économique du territoire** à travers des actions innovantes : foncier et immobilier, coopérations entreprises / formations,
- Asseoir le **maillage des espaces économiques** pour être en capacité de saisir toutes les opportunités de développement (sans exclusive)

Il s'agit pour le Pays de Saverne Plaine et Plateau d'élargir l'assise de son territoire par un positionnement touristique au sein des destinations Vosges et Alsace et par l'inscription en interaction avec les pôles urbains de l'axe Saarbrücken - Rastatt (au delà de l'EMS), de Sarrebourg, etc.

L'amplification de la diversification des ressources économiques par une (re)valorisation des richesses locales (bois, énergie renouvelables, éco-rénovation, alimentation locale, entrepreneuriat, etc.), la réaffirmation / le renouvellement de la réalité industrielle du territoire par la structuration d'une offre foncière adaptée, par l'accompagnement des grands comptes, par la valorisation de la connectivité du territoire (canal/fer/route), et le relancement de l'attractivité résidentielle en jouant sur l'image authentique du PNR Vosges du Nord et l'engagement d'un marketing territorial à destination des Strasbourgeois sont également préconisés dans le diagnostic.

QUEL(S) AVENIR(S) POUR LE PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU : LES SCÉNARIOS UNE ÉTAPE INDISSOCIABLE DE L'ÉCRITURE DU PAS

En conclusion, le diagnostic a permis de mettre en avant les atouts dont bénéficie le territoire du pays de Saverne Plaine et Plateau pour envisager son avenir. Il a également permis de mettre en exergue des interrogations quant aux tendances futures qui interpellent d'une part, la trajectoire engagée, et d'autre part, la capacité du territoire à impulser un modèle de développement soucieux de son empreinte territoriale.

La méthode des scénarios consiste en un exercice prospectif permettant l'élaboration du Projet d'aménagement stratégique (PAS).

Les scénarios présentent une suite d'événements, cherchant à éclairer le devenir du territoire en identifiant des futurs possibles pour le pays de Saverne Plaine et Plateau. Ils sont construits à partir de variables motrices du territoire, en réaction à la tendance au fil de l'eau et les risques qu'elle représente. Ce sont alors les hypothèses d'évolution de ces variables qui permettront d'obtenir des scénarios prospectifs, probables et réalistes.

Il convient de garder à l'esprit que l'exercice des scénarios prospectifs ne vise ni à choisir un des scénarios en tant que tel, ni à produire un scénario supplémentaire résultat de la fusion des autres. Il s'agit davantage de nourrir le débat afin de mettre en évidence l'ambition pour le projet de territoire ainsi que les craintes et les points de vigilance qui sont à prendre en compte.

Ainsi, aucun des scénarios présentés n'a vocation à être choisi ; ils questionnent plus qu'ils n'affirment. C'est donc l'essence même de ce débat qui mènera à l'élaboration d'un scénario « choisi » qui constituera, par la suite, la trame de la stratégie de développement du territoire déclinée dans le PAS.

En réaction aux enjeux du diagnostic, les scénarios prospectifs doivent s'attacher à explorer le champ des possibles pour le Pays de Saverne Plaine et Plateau en prenant en compte tant les grands invariants, que les signaux faibles identifiés sur le territoire. Ces signaux supposent à la fois des réponses à apporter et des opportunités à saisir.

DES SPÉCIFICITÉS LOCALES SUR LESQUELS NOUS APPUYONS NOTRE RÉFLEXION DE PROJET DE TERRITOIRE

Les scénarios prospectifs ont été pensés au travers de quatre composantes :

- le positionnement territorial ;
- les moteurs économiques ;
- la dynamique résidentielle et l'armature territoriale ;
- le cadre de vie.

En détails, chacune de ces composantes :

- **Le positionnement territorial** permet d'appréhender comment le Pays de Saverne Plaine et Plateau se positionne à l'égard des territoires voisins et quelle place il occupe au sein de dynamiques plus larges.
- **Les moteurs économiques** renvoient aux différents secteurs présents sur le territoire sources de retombées économiques. Ils constituent des leviers de développement et d'attractivité à pérenniser et à renforcer.
- **La dynamique résidentielle et l'armature territoriale** se rapporte à la façon dont le territoire, et les communes qui le compose, se structurent selon différents niveaux de hiérarchie. Ce maillage du territoire traduit une organisation territoriale où chaque espace répond à un niveau de proximité et d'accès aux services et équipements. Couplée aux dynamiques résidentielles, cette structuration du territoire impacte la mobilité.
- **Le cadre de vie** s'intéresse à l'environnement, naturel et bâti, du territoire au sein duquel la population évolue. Support de l'identité du territoire, le cadre de vie est un levier d'attractivité.

LA PRISE EN COMPTE D'UN CONTEXTE NATIONAL DANS L'EXERCICE PROSPECTIF

Les invariants

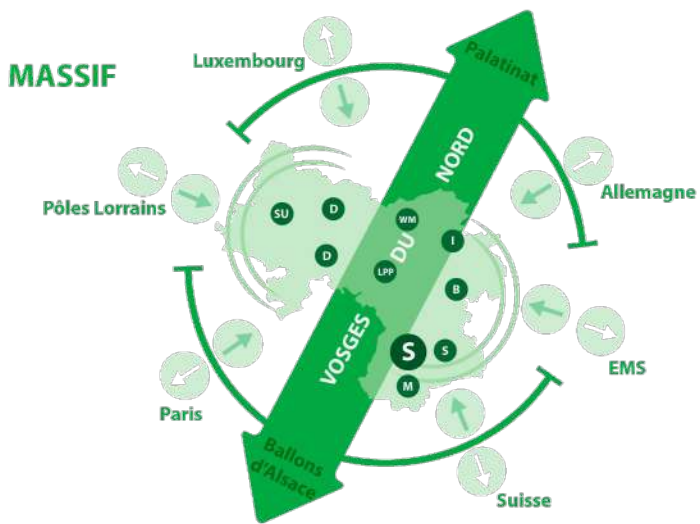
Les tendances lourdes qui seront à l'œuvre quelle que soit la stratégie choisie par le SCoT pour les 20 ans à venir

- **Le rôle croissant de l'intercommunalité**, accéléré par la loi NOTRe de 2015, élargit le socle de compétences des EPCI, leur accordant une place de plus en plus importante dans la définition des stratégies de développement local ;
- **Le changement climatique** entraînant une modification durable du climat venant modifier les équilibres des écosystèmes ;
- **Le vieillissement de la population** du aux effets combinés d'une diminution des naissances et de la mortalité et nécessitant des réponses adaptées ;
- **L'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** posé par la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui appelle à repenser le modèle de développement pour favoriser le renouvellement urbain et la densification ;
- **La digitalisation des modes de vie** favorisant la flexibilité horaire au travail et le développement de l'informatique dans les services du quotidien (téléconsultation, formation en ligne etc.)
- **La volonté de réindustrialisation de la France** illustrée dans le cadre du programme France Relance 2030, cible les investissements industriels dans tous les secteurs, qui sont susceptibles de démarrer rapidement et ayant des retombées socio-économiques fortes pour le territoire (maintien et création d'emploi, résilience économique, contribution à la transition écologique, développement des solidarités).

Les signaux faibles

Les dynamiques observables sur le territoire qui pourraient tendre à prendre de l'importance au fil du temps.

Dispositif « Opération de revitalisation de territoire » et « Petites villes de demain » permettant de lutter contre la dévitalisation des centres-villes et dispositifs de même type pouvant se développer sur les années à venir ;



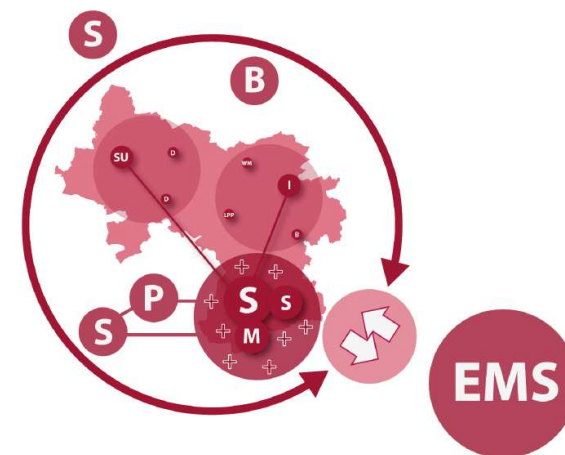
SCÉNARIO 1

MASSIF, L'ALTERNATIVE À LA COURSE EN COMPTANT SUR SOI-MÊME

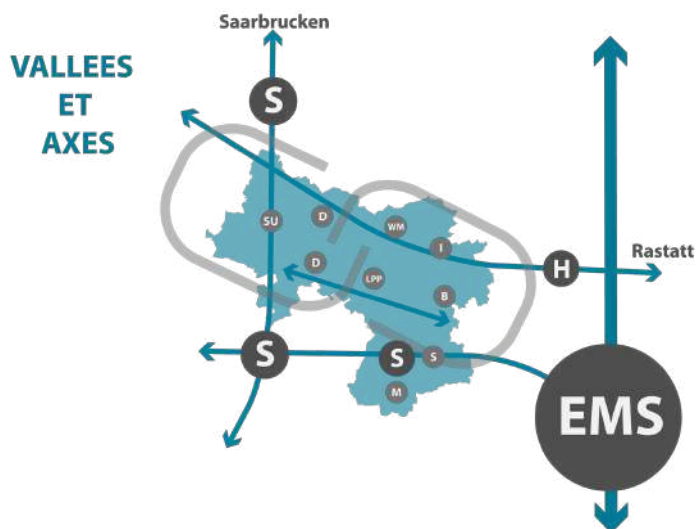
Ce scénario valorise le **cadre de vie alternatif à l'offre urbaine des agglomérations** et métropoles voisines et les valeurs **d'authenticité, de proximité et de qualité** qui s'expriment à travers les productions, les paysages, l'urbanisme, la capacité d'accueil, du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

ALSACE MÉTROPOLITAINE : PRENDRE NOTRE PLACE DANS LA DYNAMIQUE EUROMÉTROPOLITAINE

Ce scénario projette le Pays de Saverne Plaine et Plateau en 2040 en tant que territoire pleinement inscrit au sein d'un **système métropolitain inter-régional**, entretenant des **liens privilégiés avec l'EMS**.



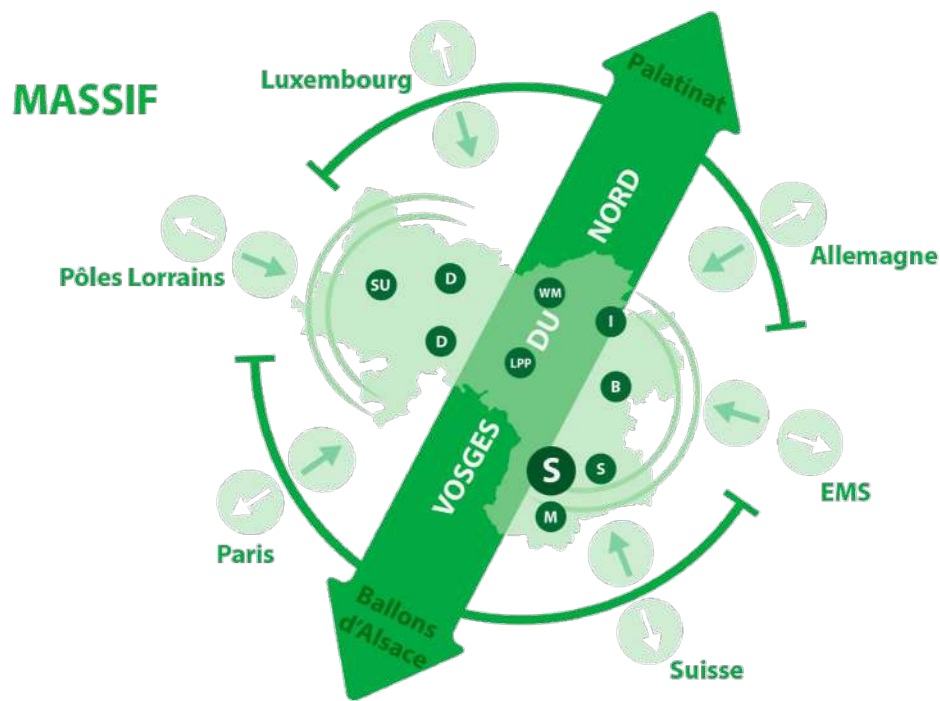
SCÉNARIO 2



SCÉNARIO 3

L'AGRAFFE : ÊTRE LE TRAIT D'UNION DANS L'EURORÉGION

En 2040 le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un territoire qui **s'inscrit à l'échelle de l'euro-région** en jouant à la fois de son accroche au massif Vosges du Nord et à la fois de sa proximité à des agglomérations européennes fortement attractives. Il s'appuie sur les **vallées** qui traversent le massif pour renforcer sa connexion aux grands flux.



POSITIONNEMENT TERRITORIAL

- L'identité Vosges du Nord est l'élément premier de différenciation territoriale et d'identification à l'échelle inter-régionale. Il apparaît comme un tout cohérent.
- Le scénario met en avant une logique alternative vis-à-vis du fait métropolitain régional.
- Le territoire cherche à vivre « pour lui-même », dans un positionnement contributif sans compétition vis-à-vis de l'extérieur.
- Positionnement à 360° sans chercher une coopération privilégiée avec une métropole en particulier.

CADRE DE VIE

Patrimoine et paysages

- Mise en avant du patrimoine vernaculaire, valorisation des urbanités traditionnelles des cœurs de bourgs et des villages ;
- Reconquête des espaces publics de centralité ;
- Excellence paysagère.

Gestion des espaces

- Forte préservation des espaces naturels ;
- Prise en compte des logiques géographiques en faveur de la gestion intégrée des espaces et des ressources : bassins versants, massif-piémont-plaine, etc.

LA DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE ET L'ARMATURE TERRITORIALE

Dynamique sociodémo et habitat

- Accueil de porteurs de projets de vie autonomes : travailleurs indépendants, télétravailleurs, etc. ;
- S'appuie sur l'image qualitative du territoire, proximité aux éléments ;
- Offre résidentielle différenciée par rapport aux villes ;
- Le développement résidentiel s'appuie majoritairement voire exclusivement sur les espaces inclus dans les enveloppes villageoises.

PHILOSOPHIE DU SCÉNARIO

En 2040 le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un territoire qui offre un **cadre de vie alternatif à l'offre urbaine des agglomérations** et métropoles voisines.

Il véhicule des valeurs **d'authenticité, de proximité et de qualité** qui s'expriment à travers ses productions, ses paysages, son urbanisme, sa capacité d'accueil, etc.

Le territoire présente une certaine **autonomie de fonctionnement** en assumant localement une part des besoins de ses habitants.

L'agriculture et l'industrie constituent des secteurs de ressources fortement valorisées et fortement ancrées avec les qualités du territoire.

Maillage des services et lien social

Mise en avant de la qualité du lien social à travers la couverture territoriale fine et complète des services de proximité mobilisant l'itinérance (commerces et services itinérants), l'innovation (e-services) et la mobilité locale multisupports.

Mobilités

- Mobilités locales fondées sur des logiques de rabattement vers les pôles de proximité locaux ;
- Développement d'une offre de mobilités partagées.

MOTEURS ÉCONOMIQUES

Economie primaire et énergie

- Le secteur primaire constitue un levier majeur du modèle économique : forêt, agricultures : vergers, élevages, etc ;
- Logique de filières intégrées complètes sur le territoire : élévation de la valeur ajoutée locale. Les modes de production sont fortement intégrés au territoire : l'agriculture joue un rôle de valorisation du territoire et des paysages ;
- Développement d'espaces de productions agricoles de proximité : liens producteurs - consommateurs renforcés.

Industrie

- Renforcement des activités permettant la transformation locale (secondaire voire finale) des produits bruts : appui aux unités de micro-industrie diffuse (brasserie, « fablab à la campagne », etc.), à la transformation du bois (1^{ère} et 2^{nde} transformation), etc ;
- Le développement industriel accompagne le développement des activités agricoles en permettant la bi-activité.

Tourisme

- Inscription renforcée et complémentaire de la destination Alsace autour de l'identité Vosges du Nord, massif forestier en Alsace : ambition d'une attractivité vis à vis de clientèle éloignées (Bénélux, etc.) ;
- Large spectre de l'offre : Slow tourisme, agro tourisme, silvo-thérapie, bien-être, etc.

LES PRINCIPALES VALEURS QUI RESSORTENT DES DÉBATS SUR L'ANALYSE DU SCÉNARIO

COHÉSION ET SOLIDARITÉ

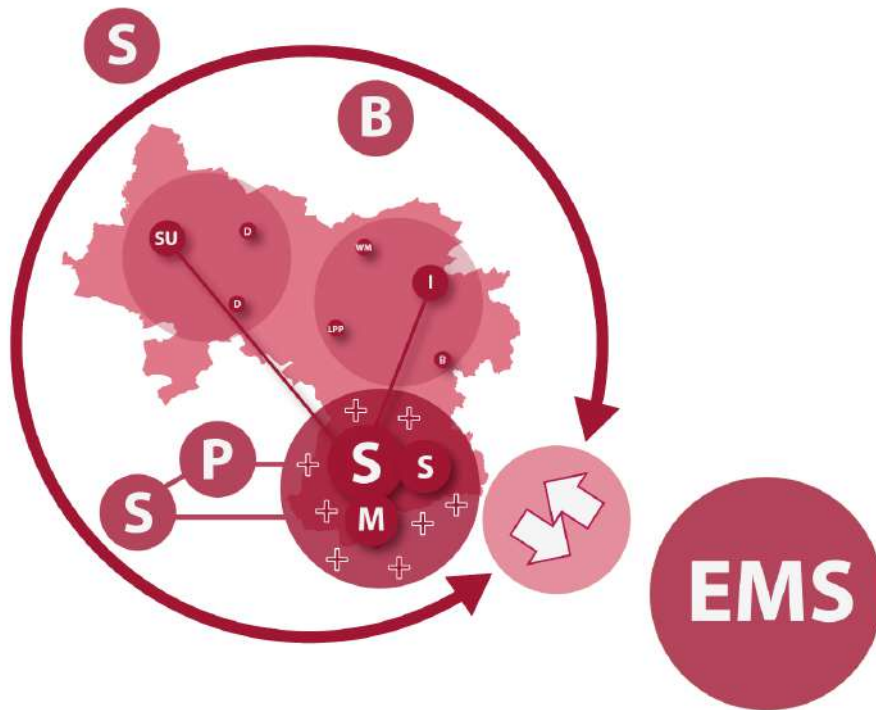
- Identité fédératrice pour l'ensemble des secteurs géographiques du territoire ;
- Promotion des logiques de développement endogène : mobilisation des ressources propres au territoire ;
- Promotion d'un développement équilibré sur l'ensemble des communes ;

SINGULARITÉ ET RURALITÉ

- Préservation des fondamentaux du territoire : valorisation des aménités géographiques et patrimoniales, développement des savoir faire économiques locaux, etc ;
- Identité différenciante vis-à-vis des territoires urbains et périurbains périphériques ;

INNOVATION ET MODERNITÉ

- Dépassement de l'opposition rural / urbain : urbanité, densité et innovation des formes urbaines sur l'ensemble des communes ;
- Recherche d'un développement qualitatif autant que quantitatif : économie verte, qualité des croissances urbaines et économiques, etc ;
- Approche « globale » : penser « global » et agir « local », marketing territorial et attractivité sur des paramètres différenciants / métropoles voisines.



PHILOSOPHIE DU SCÉNARIO

En 2040 le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un territoire qui s'inscrit pleinement au sein d'un **système métropolitain inter-régional**.

Il est structuré à partir d'un **pôle urbain fort** connecté aux grands réseaux régionaux et nationaux (transports, économiques, résidentiels, etc.) qui entretient des **liens privilégiés avec l'EMS**.

C'est un territoire qui propose une **offre territoriale complète** pour ses habitants et entreprises sur la base d'une armature hiérarchisée et arrimée à l'EMS.

Il cultive des valeurs de connectivité, d'urbanité et d'intensité.

POSITIONNEMENT TERRITORIAL

- Le scénario cherche à faire peser le territoire dans le concert métropolitain régional en s'appuyant d'un pôle urbain de taille moyenne complet ;
- La mise en œuvre s'appuie sur le pôle de Saverne afin de pouvoir dialoguer avec l'EMS et fixer les flux et dynamiques.

CADRE DE VIE

Patrimoines et paysages

- L'accent est mis sur les relations entre ville et nature : accès aux espaces naturels ;
- Les pôles pluricommunaux font l'objet d'une gestion paysagère des espaces interstitiels : coupures d'urbanisation, entrées de ville, etc.

Gestion des espaces et des ressources

- Logique d'urbanisation plus contenue permet une complémentarité et facilite la gestion des fonctions environnementales entre ville et espaces ruraux : risques naturels, trames vertes et bleues, etc ;
- Meilleure optimisation des services environnementaux urbains (eau, déchets, etc.).

LA DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE ET L'ARMATURE TERRITORIALE

Dynamique sociodémo et habitat

- Accueil prioritaire des actifs notamment en provenance de Strasbourg ;
- Intensification urbaine des fonctions et des espaces sur les pôles principaux : capitale et pôles relais ;
- Une offre urbaine élargie capable de concurrencer l'offre métropolitaine : diversification de l'habitat, Smart city, etc.

Maillage des services et lien social

- Structuration et renforcement d'une armature territoriale hiérarchisée à partir du pôle capitale muticommunal de Saverne (de Marmoutier à Steinbourg) et de pôles relais.
- Montée en gamme de l'offre de services marchands et non-marchands sur Saverne centre (services, équipements et offre commerciale supérieure).

Mobilités

Faire de la gare de Saverne une porte majeure du territoire d'organisation des mobilités multimodales du territoire et organisation du réseau local en étoile à partir de Saverne.

MOTEURS ÉCONOMIQUES

Economie primaire et énergie

- L'intensification urbaine sur les pôles permet de préserver des capacités de développement pour les activités agricoles ;
- Le modèle urbain offre des opportunités de mise en place de réseaux et de production énergétiques massifiés (méthanisation, réseaux de chaleur, etc.);
- L'urbanité du territoire est un moyen de renforcer la demande en productions alimentaires locales et de structurer leur diffusion / commercialisation.

Industrie et tertiaire marchand

- L'accent est mis sur le renforcement de l'offre existante (grands comptes) et sur l'accueil et le développement de nouveaux investisseurs et porteurs de projets : maillage hiérarchisé des espaces économiques, structuration et renforcement des pôles d'activités tertiaires et industriels ;
- En tirant parti du desserrement économique de l'EMS et en proposant une offre foncière conséquente ;
- Redéploiement de l'économie tertiaire résidentielle à partir d'une organisation des polarités urbaines ;
- Renforcement de l'activité tertiaire et commerciale en lien avec la gare de Saverne.

Tourisme

Recherche d'une captation des flux touristiques alsaciens et strasbourgeois en développant une offre locale permettant de s'inscrire dans les circuits et les itinéraires alsaciens via Saverne qui constitue le point d'entrée et de diffusion (services de mobilités, etc.)

LES PRINCIPALES VALEURS QUI RESSORTENT DES DÉBATS SUR L'ANALYSE DU SCÉNARIO

URBANITÉ ET CROISSANCE

- Inscription dans le fait métropolitain régional à la faveur du pôle urbain savernois renforcé
- Organisation d'un partenariat privilégié et négocié avec EMS : accès aux emplois et services métropolitains
- De fortes ambitions de rebond tant en termes de croissance démographique que d'activités et d'emplois locaux

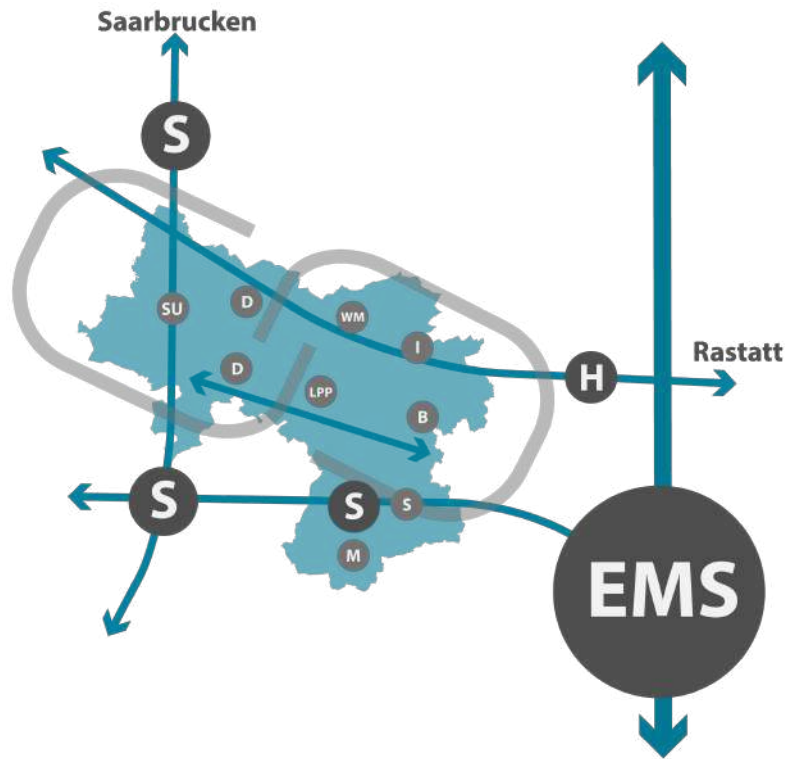
ATTRACTIVITÉ ET COMPÉTITIVITÉ

- Ambition de renforcement des moteurs du développement exogène : attractivité économique et résidentielle
- Ambition de réunir les conditions égales de développement vis-à-vis des métropoles voisines ou territoires périurbains - ou du moins les conditions approchantes

ORGANISATION ET RÉCIPROCITÉ

- Promotion d'un niveau ambitieux d'urbanité dans le pôle savernois et les pôles relais : haut niveau de services à la population, densité et variété du parc de logements, accessibilité privilégiée du territoire à partir des pôles urbains, accueil privilégié des activités économiques, etc.
- Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du fait d'un développement urbain dense et polarisé à partir de l'armature territoriale

VALLEES ET AXES



PHILOSOPHIE DU SCÉNARIO

En 2040 le Pays de Saverne Plaine et Plateau est un territoire qui **s'inscrit à l'échelle de l'euro-région** en jouant, à la fois, de son accroche au massif Vosges du Nord et, à la fois, de sa proximité à des agglomérations européennes fortement attractives.

Il s'appuie sur les **vallées** qui traversent le massif pour renforcer sa connexion aux grands flux.

POSITIONNEMENT TERRITORIAL

- Le scénario porte la vision d'un territoire trans-massif qui valorise son rôle de trait d'union, d'espace irrigué ;
- L'ouverture à 360° s'exprime à travers la multi-interaction dans le prolongement de chacune des vallées vis-à-vis des métropoles voisines ;
- Celles-ci ne s'organisent pas selon un canal unique mais dans une logique de coopérations différenciées en fonction des atouts spécifiques à chaque vallée : Moder - Haguenau, canal - Sarrebourg / EMS, Sarre - Sarreguemines / Saarbrücken, etc.

CADRE DE VIE

Patrimoines et paysages

- Affirmation d'espaces interstitiels stricts (respirations paysagères, agricoles et naturelles) et traitement des interfaces urbain-rural (franges péri-urbaines) assurant l'articulation entre les espaces urbains et naturels.

Gestion des espaces

- Modèle urbain intense dans les vallées permettant de préserver les piémont et massifs ;
- La trame bleue est un élément de forte structuration de l'espace assuré par la forte protection permise par l'intensification urbaine à faible empreinte spatiale (élévation).

LA DYNAMIQUE RÉSIDENTIELLE ET L'ARMATURE TERRITORIALE

Dynamique sociodémographique et habitat

- Accueil de familles en provenance des agglomérations ;
- Organisation d'un réseau de pôles résidentiels hiérarchisés en fonction de leur desserte par les transports collectifs (gare, TCSP, etc.) ;
- Offre résidentielle nuancée (en qualité, diversité, quantité) en fonction de la force des agglomérations vis-à-vis desquelles les vallées sont connectées.

Maillage des services et lien social

Armature territoriale axiale dominée par des points de captation des flux en entrée/sortie des vallées et des axes permettant de développer une offre en services intermédiaires par rapport aux agglomérations.

Mobilités

- Logique axiale dans les vallées en connexion avec les agglomérations voisines (ex. Strasbourg-Sarreguemines, Saarbrücken-Rastatt, etc.) déclinée pour les transports collectifs et les mobilités douces (aménagement de grands itinéraires valléens) ;
- Offre locale organisée autour d'un rabattement vers les points d'accès à l'offre de mobilités collectives massifiées dans les vallées (gare, TCSP, etc.).

MOTEURS ÉCONOMIQUES**Economie primaire et énergie**

- Opportunité de développer l'agriculture périurbaine sur petites surfaces dans les vallées densifiées (maraîchage, aquaponie, etc.) ;
- Le modèle urbain offre des opportunités de mise en place de réseaux et de production énergétiques massifiés (méthanisation, réseaux de chaleur, etc.)

Industrie et tertiaire

Logique opportuniste de valorisation économique des flux et de desserrement des agglomérations en interaction avec chaque axes. Création et renforcement d'espaces économiques connectés aux réseaux.

Tourisme

- Tourisme de villégiature de proximité et de loisirs de plein-air en direction première des agglomérations. L'itinérance est privilégiée sur la base de l'organisation des vallées : tourisme fluvial, mobilités douces, etc ;
- Mise en avant des offres différenciées des espaces (vallées) au regard des relations différenciées avec chaque agglomération.

LES PRINCIPALES VALEURS QUI RESSORTENT DES DÉBATS SUR L'ANALYSE DU SCÉNARIO**OUVERTURE ET COOPÉRATION**

- Valorisation des opportunités de développement à 360° vis-à-vis des pôles urbains et métropolitains périphériques
- Valorisation optimisée des moteurs de développement externes : desserrement urbain et économique des métropoles voisines
- Inscription dans l'Euro-Région : trait d'union Sarrebruck - EMS - Rastatt

AGILITÉ ET PLASTICITÉ

- Inscription différenciée des territoires du PSPP selon différents axes de développement et logiques de vallées
- Garantie d'une certaine autonomie de fonctionnement des 3 principaux bassins de proximité internes au PSPP

INNOVATION ET RIGUEUR

- Promotion d'un développement urbain innovant : logique d'urbanisme perlé à partir des vallées et des axes de déplacement
- Forte articulation urbanisme et mobilités durables
- Émergence de nouvelles centralités par rapport à l'armature urbaine historique
- Gestion rigoureuse des espaces de transition entre espaces urbanisés et espaces tampons naturels et agricole afin d'éviter l'étalement urbain

	INTÉRÊTS SOULEVÉS ET EFFETS ATTENDUS DU SCÉNARIO	RISQUES PRÉVISIBLES
SCÉNARIO 1. LE MASSIF	<ul style="list-style-type: none"> • Fédérateur pour l'ensemble des secteurs géographiques du territoire ; • Valorise les aménités naturelles, géographiques et patrimoniales selon la logique du développement durable ; • Assure une autonomie de fonctionnement et de développement du territoire ; • Évite un positionnement de dépendance vis-à-vis des métropoles et agglomérations voisines ; • Privilégie un équilibre entre le développement d'activités économiques et l'accueil de nouvelles populations ; • Permet de développer des circuits courts notamment dans le domaine agricole ; • Favorise le développement d'activités touristiques car fondé sur un marketing territorial et une destination singulière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités du scénario à porter un véritable rebond et effet d'entraînement en termes de croissance démographique et économique à défaut notamment d'accroches structurées vis-à-vis des dynamiques métropolitaines périphériques ; • Risque exprimé d'une « mise sous cloche » du territoire ; • Risque de promouvoir un modèle de développement urbain limitatif et figé en mettant l'accent sur la préservation des formes villageoises traditionnelles et en limitant la polarisation de l'urbanisation à partir des villes et bourgs centre. • Risque de positionnement affaibli du territoire dans l'ensemble régional à défaut de partenariats et de négociations partagés avec les métropoles voisines et tout particulièrement vis-à-vis de l'Eurométropole strasbourgeoise (EMS) ;
SCÉNARIO 2. ALSACE MÉTROPOLE	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le positionnement du territoire dans l'ensemble régional notamment par sa connexion avec le fait métropolitain ; • Développer le territoire à partir de la structuration renforcée de son armature urbaine hiérarchisée : pôle de centralité de l'agglomération savernoise et pôles relais ; • Scénario qui s'autorise de fortes ambitions de rebond tant en termes de croissance démographique que sur le plan du développement des activités ; • S'adresse aux nouvelles générations : accueil de rurbains, loisirs et formations supérieures et professionnelles à destination des jeunes, à la faveur de services renforcés à partir du pôle de Saverne ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'un développement déséquilibré selon les secteurs géographiques du Pays de Saverne Plaine et Plateau pouvant se traduire notamment par une polarisation excessive du développement urbain et économique sur le pôle de Saverne ; • Risque d'un partenariat déséquilibré et monodirectionnel pour le territoire en direction de l'EMS qui peut conduire à une situation de dépendance vis-à-vis des choix de l'Eurométropole ; • Risque d'amplification d'un développement du territoire fondé exclusivement sur le deserrement urbain et économique de l'EMS de seconde voire troisième couronne : logique de "finistérisation" du territoire en situation de frange extrême vis-à-vis de l'EMS ;
SCÉNARIO 3. L'AGRAFFE	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser toutes les opportunités de développement à 360° avec les pôles urbains et économiques périphériques au Pays de Saverne Plaine et Plateau ; • Intérêt pour le secteur de l'Alsace bossue qui peut tirer pleinement partie d'une logique de développement "vallée de la Sarre" ; • Reconnaissance effective des logiques de vallée en tant qu'axe de valorisation du cadre de vie du territoire mais aussi en tant qu'armature d'organisation et de développement du territoire ; • Modèle de développement urbain innovant qui exige une rigueur et de fortes exigences pour produire un urbanisme durable : traitement des transitions entre espaces urbanisés et espaces naturels et agricoles, articulation urbanisme et desserte en transports collectifs, émergence de nouvelles centralités, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'éclatement du Pays de Saverne Plaine et Plateau du fait de l'absence de renforcement du pôle de centralité de Saverne et des forces centrifuges à l'œuvre ; • Risque d'affaiblissement de l'armature territoriale historique du fait notamment de promouvoir des logiques d'urbanisation nouvelles qui peut se traduire in fine par une perte d'attractivités urbaine et économique du territoire ; • Modèle de développement axial qui pose question en termes d'accroissement des mobilités pendulaires vis-à-vis des agglomérations périphériques au territoire et qui interpelle sur les risques accrus de congestions des trafics aux heures de pointe ; • Scénario qui limite les ambitions de développement touristique à défaut de valorisation d'une destination singulière et commune au Pays de Saverne Plaine et Plateau, et d'une ambition qui se focalise à l'organisation d'un tourisme de villégiatures et de loisirs à destination première des urbains résidant dans les agglomérations périphériques au territoire ;

A l'occasion de la rencontre « Carrefour sur les scénarios prospectifs » du 5 novembre 2019 réunissant élus communautaires, municipaux et acteurs locaux, les membres du Conseil de Développement, l'évaluation collective des scénarios a fait émerger quatre objectifs principaux.

Ces objectifs constituent une **première trame pour l'ambition du scénario de référence** :

- Conjuguer les moteurs de développement endogènes et exogènes ;
- Ouvrir et ancrer le territoire dans un système élargi à 360° et à plusieurs échelles : proximité, eurorégion, monde ;
- Inventer un modèle de développement alliant modernité et authenticité : dépassement de l'opposition rural / urbain ;
- Favoriser un développement optimisé / efficient sur les plans environnemental, social et économique.



LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Suite au travail sur les scénarios, un scénario de référence est élaboré et sera le socle de la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Ce scénario fait le lien entre les enjeux prospectifs identifiés lors du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, mais également en continuité des intérêts et risques des scénarios proposés.

Le scénario de référence et par extension, le PAS, vise à développer les atouts inhérents du territoire, de renouveler les dynamiques économiques et résidentielles pour une plus grande attractivité et d'assurer la pleine inscription du Pays de Saverne Plaine et Plateau dans une dynamique territoriale élargie pour être lisible et peser dans une logique d'ouverture en travaillant les complémentarités.

La réflexion sur l'intégration et la définition d'un fort maillage territorial s'inscrit dans cette volonté d'engager le territoire dans une trajectoire nouvelle.

Enfin, cette stratégie est conçue dans une logique d'ouverture équilibrée et de complémentarité avec les espaces voisins permettant d'affirmer le Pays de Saverne Plaine et Plateau comme une interface d'éco-territoire au sein de l'Euro-région, entre Vosges, Alsace, Sarre.

L'ambition, pour le Pays de Saverne Plaine et Plateau, est de promouvoir un territoire qui s'organise et se solidarise afin d'assurer une ouverture porteuse d'un développement équilibré et de qualité.

PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU, L'ECOTERRITOIRE DE L'EUORÉGION « VOSGES ALSACE SARRE »

Ce scénario de référence proposé a fait l'objet d'un accord de principe par l'ensemble des acteurs présents à l'occasion du comité de pilotage du 20 décembre 2019, moyennant des remarques sans remise en cause du positionnement global proposé.


La vision proposée pour le SCoT apparaissait alors en cohérence avec les documents d'urbanisme en cours et notamment avec le projet du PLUi de Hanau-La-Petite-Pierre.

À travers cette ambition d'ouverture vers l'extérieur en prenant appui sur le massif des Vosges, il s'agit de positionner le territoire en dépassant le débat

entre modèle de développement endogène et exogène. Ce positionnement d'ouverture, s'appuyant sur le massif Vosgien, vise à accroître l'attractivité et la consolidation d'un modèle spécifique conjuguant les deux dimensions.

Dans ce cadre, il est apparu nécessaire que le modèle préserve des capacités de développement pour les entreprises présentes sur le territoire même en milieu diffus.

LA VISION DU TERRITOIRE EN 2040

PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU, L'ECOTERRITOIRE DE L'EUORÉGION « VOSGES ALSACE SARRE »	
ECO TERRITOIRE POUR ...	INSCRIPTION À L'EUORÉGION POUR ...
<ul style="list-style-type: none"> • Conjuguer modernité authenticité • Créer de la valeur localement économie / écologie • Marquer l'unicité et la cohésion des territoires • Qualifier et valoriser le territoire Vosges du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Marquer l'ouverture au-delà de l'EMS • Connoter le développement dans une dimension internationale • Contribuer à l'affirmation de l'eurorégion • Se singulariser et se démarquer dans l'ensemble Alsace - Grand Est
	
VOSGES DU NORD, LEVIER DE RECONNECTION ET D'ÉLAN	
Reconnexion à ses valeurs et à son identité intrinsèques	Élan d'attractivité
	Pour l'accueil d'habitants, de touristes, d'entreprises, etc.
Reconnexion avec les territoires limitrophes de l'eurorégion	Élan d'urbanité
Échelle de proximité : Sarreguemines, Sarrebourg, Haguenaue, Strasbourg	Pour le développement-innovation des formes urbaines, de l'habitat, des mobilités et des services
Échelle élargie : Saarbrücken, Rastatt	
Reconnexion au monde	Élan de performance territoriale
Avec des territoires d'ambition comparables (ex. Drôme, Chine, etc.)	Pour un développement efficient : valorisation-préservation des aménités naturelles et patrimoniales, développement économique créateur de richesses et d'emplois locaux, développement urbain spatialement optimisé et inclusif

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

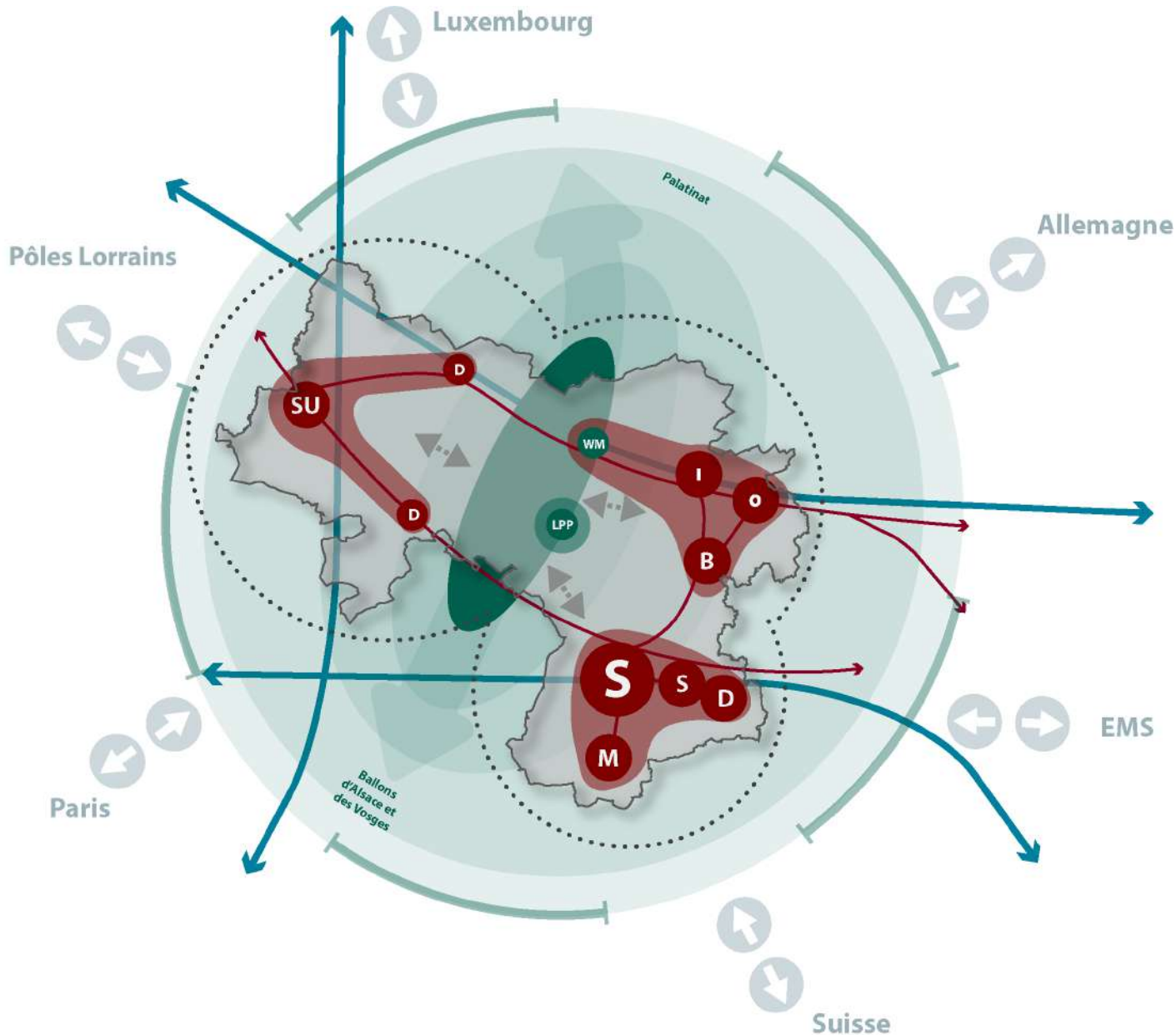
Reçu en préfecture le 06/01/2023

Affiché le

ID : 067-200074953-20221129-2022_V_04-DE

LES CHOIX RETENUS DANS LE PAS

Suite au scénario de référence, les objectifs de développement et d'aménagement du territoire sont définis par le PAS à travers une stratégie en trois axes :



AXE 1. Porter un nouveau modèle de développement à partir de l'identité « Vosges du Nord en Alsace ».

- Valorisation territoriale à partir de l'entité Vosges du Nord en Alsace
- Pôle touristique

AXE 2. Soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité en au sein du territoire.

- Polarités pluricommunales structurantes
- Axes d'irrigation et d'articulation de proximité
- Bassin de proximité
- Organisation territoriale à partir du massif

AXE 3. Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'euro région.

- Axes d'ancrage à l'Eurorégion

Le projet de développement et d'aménagement du territoire s'organise d'abord autour de la conviction que : le **capital patrimonial**, naturel et bâti, qui font l'identité du territoire, sont une **richesse** et constituent le **socle** à partir duquel il est possible d'**enclencher une dynamique d'attractivité économique et résidentielle**. Ce capital patrimonial, vecteur de la résilience du territoire face aux défis environnementaux et climatiques, est néanmoins fragile et doit donc être préservé.

Pour conquérir à la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale territoriale, quatre valeurs liées aux Vosges du Nord sont identifiées comme levier pour le territoire :

ÉCO-PAYSAGES, des qualités (paysagère et biologique) à préserver pour améliorer la lisibilité des spécificités paysagères du PSPP :

- La **montagne** : il s'agit de conforter le couvert forestier pérenne écrien paysager, support de continuité écologique régionale, sites et paysages remarquables (promontoires rocheux, villages perchés, etc.) ;
- Le **piémont et la plaine** : il est envisagé de préserver les continuités liées aux rivières et milieux humides associés et de conserver les vergers entre espaces agricoles et espaces urbains ;
- Le **plateau** : il faut y protéger les prairies, les milieux humides et les crêtes de l'urbanisme.

ÉCO-ACTIVITÉS, à développer, en appui aux ressources intrinsèques du massif. Il s'agit de valoriser durablement la filière bois : liens avec les outils de gestion des espaces forestiers (Charte Forestière de Territoire, Plans de gestion agroforestiers à venir, etc.), accès aux parcelles forestières, sites de 2nde transformation, valorisation énergétique de la ressource bois-énergie.

Dans ce cadre, il est relevé l'importance du développement de **l'éco-construction, l'éco-rénovation et l'éco-urbanisme** à travers l'utilisation de matériaux locaux (bois, pierre, verre) est également perçu comme un levier pouvant répondre à cet objectif.

Les **productions et filières agricoles** sont également identifiées dans l'innovation, dans l'objectif, notamment, de valoriser la diversité des terroirs, de permettre l'accès des habitants à une alimentation de proximité et d'adapter le territoire et les productions aux effets du changement climatique.

ECO-RESSOURCES, il développe les activités et filières en prenant appui sur les ressources intrinsèques fournies par le massif.

Cela se traduit par :

- Le développement massif de la production d'énergie d'origine renouvelable à partir des gisements locaux : bois-énergie, éolien, solaire, méthanisation ;
- L'amélioration de la performance énergétique par la diminution des besoins et des consommations : rénovation thermique des logements, développement des éco-gestes dans l'habitat, diminution des besoins en mobilité domicile-travail.

ECO-PROMOTION, il développer son attractivité à travers une promotion coordonnée autour de l'image Vosges du Nord en Alsace.

Pour cela, il va :

- « Vosges du Nord en Alsace » : fédérer les acteurs autour de cette identité, conforter le sentiment d'appartenance vis-à-vis des habitants, distinguer la promotion touristique autour de ce positionnement
- Engager une démarche de marketing territorial :
 - sur le plan résidentiel et économique par une offre résidentielle différenciante et cadre de vie économique connecté à la nature et à la métropole,
 - sur le plan touristique en s'engageant et articulant avec le PNR Vosges du Nord et les autres pays touristiques alsaciens

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau se définit comme éco-territoire. une interaction forte entre les Hommes et l'Espace. Nous souhaitons **renforcer les proximités de vie** et de fonctionnement au sein du territoire et les ancrer aux **spécificités de notre territoire**. Au-delà d'un mode d'habiter, de travailler, de se déplacer ou de se divertir, nous souhaitons adopter des **modes de vie**, dans leur ensemble, **plus en phase avec notre territoire avec ses paysages, ses ressources naturelles et ses compétences**.

La déclinaison afférente à cette stratégie visant à la hiérarchisation et au renforcement urbain des polarités principales, le territoire compte :

RENFORCER LES CAPACITÉS D'ATTRACTIVITÉ DES PÔLES URBAINS et économiques par l'organisation de leurs complémentarités pluri-communales. Sur le territoire, 3 grands bassins de proximité sont définies autour de :

- **Saverne** (et son agglomération) + **Steinbourg** (espace économique) + **Dettwiller + Marmoutier** : ce système pôle comprend la ville de Saverne et assure une fonction structurante à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
- **Bouxwiller + Ingwiller + Obermodern + Wingen-sur-Moder** : s'appuyant sur la complémentarité fonctionnelle des différents bourgs (commerce, industrie, gare ferroviaire) dont certains participent au dispositif Petite Ville de Demain, et intégrant Wingen-sur-Moder, dont la présence de l'attracteur touristique Lalique, l'offre commerciale de proximité (fréquenté par les habitants de la Moselle) et la gare ferroviaire en fait un pôle rural d'intérêt ;
- **Sarre-Union + Drulingen + Diemeringen** : qui constitue un système de pôles irriguant l'ensemble du bassin de vie d'Alsace Bossue et amené à se renforcer par le déploiement du dispositif d'action Petite Ville de Demain.

Au sein de ces trois bassins de proximité, la revitalisation de **l'attractivité des centralités des pôles** est l'objectif principal : privilégier les développements centralités par rapport aux périphéries, recentrage de l'offre commerciale, densification et proximité des différentes fonctions, mobilités douces et espaces publics pacifiés, diversification du parc de logements

Développement des capacités foncières et immobilières pour les entreprises industrielles s'appuie sur l'optimisation, la restructuration voire le développement d'espaces industriels structurants identifiés en lien avec les pôles urbains.

ORGANISER ET RENOUELER LES CONDITIONS D'ACCUEIL au travers d'un développement équilibré villes-villages organise à l'échelle des bassins de proximité. Des dispositions spécifiques sont prises au sein des villages pour organiser leur complémentarité (habitat innovant, renouvellement du commerce de proximité, ouvrir des espaces 'activités de taille réduite...)

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DE PROXIMITÉ AGILE pour répondre aux besoins diversifiés de mobilité, tout en veillant à la réduction des émissions de GES, le territoire priorise son intervention sur :

- **Faire de la voiture un mode de déplacement partagé** : autopartage, covoiturage ;
- Assurer le **bouclage des itinéraires cyclables** pour les habitants et les touristes ;
- Envisager de **nouvelles dessertes en transports collectifs** entre les pôles et en particulier au sein des polarités pluricommunale.

MAITRISER L'EXPOSITION AUX RISQUES pour des modes de vie résilients face au changement climatique. Le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau s'assure donc que sa stratégie de développement et d'aménagement permette de :

- **Anticiper les risques liés au changement climatique** : maintien des milieux naturels pièges à carbone (forêts, prairies, zones humides, etc.), diminution des GES, désimperabilisation des sols, anticipation des feux de forêt
- Promouvoir un **urbanisme et un aménagement du territoire de la santé** : accès à la nature et aux activités de plein air, qualité de l'air, résilience des écosystèmes, mobilités douces, etc.

Pour amplifier le développement de notre territoire, nous cherchons à ouvrir son fonctionnement aux dynamiques qui l'entourent.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau s'inscrit dans un **espace inter-régional et international vaste** qui offre des opportunités de **coopérations** sur le plan : **humain, économique, culturel et patrimonial.**

Il s'agit d'accroître l'offre de développement personnel et économique pour les habitants et les entreprises de notre territoire.

Dans cette perspective, le projet d'aménagement vise à activer les sites clefs de connexion de notre territoire avec son environnement régional à toutes les échelles de projection.

SITES D'ACCROCHE ET D'ARTICULATION avec les territoires limitrophes : l'Euro-métropole Strasbourgeoise, l'agglomération de Sarreguemines, Phalsbourg, l'agglomération de Sarrebourg, Sarrebruck et Rastat. **Ces territoires, vecteurs d'opportunités** pour le territoire et ses habitants, le PAS identifie des **sites clés** identifiés comme permettant de **renforcer la coopération avec ces espaces limitrophes** et multiplier les opportunités de développement gagnant-gagnant.

SITES DE CONNEXION entre le territoire et l'extérieur, notamment les sites de gares. Cela passe, notamment, par l'amélioration, la valorisation des liens entre notre territoire et l'infrastructure ferroviaire, colonne vertébrale et véritable atout du territoire en matière de mobilité décarbonée.

Pour cela, les **sites gares** sont identifiés comme clés dans le développement du territoire pour **faciliter l'accès et la connexion des habitants et travailleurs du territoire à leurs destinations**. Ils doivent permettre de :

- Constituer des **pôles pluri modaux** permettant de faciliter les échanges route / fer ;
- Créer des **liens avec les centralités historiques** par le biais des mobilités douces voire des mobilités innovantes ;
- Accueillir de **nouveaux espaces d'activité** connectés : tiers lieux, etc ;

- Renforcer la **densification** de l'offre en logements.

RÉSEAUX ET CIRCUITS TOURISTIQUES inscrivant le territoire dans les dynamiques touristiques d'échelles régionales et nationales.

Reconnus par les élus et dans le diagnostic territorial, les aménités et atouts touristiques du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau (patrimoine bâti, patrimoine industriel, savoirs-faires, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord...) sont à mettre en avant et sont vecteur dans la structuration d'une filière touristique professionnalisée.

L'offre locale du territoire identifiée comme à structurer en complémentarité et en articulation des offres touristiques portées à l'échelle régionale comme grands attracteurs alsaciens.

Pour structurer cette filière tout en participant aux objectifs transversaux de réduction des émissions de GES sur le territoire et de préservation des continuités environnementales, la stratégie mise en place se base sur un « tourisme doux ». Pour arriver à cela, il est identifié :

- La nécessité de s'inscrire dans les **logiques de « circuits »**, portés à **l'échelle régionale** ;
- L'opportunité de **créer des liens avec les grandes agglomérations** voisines, notamment basé sur des **savoirs faire** (route de arts du feu avec le pays de Bitche) ;
- L'aménagement de **voies vertes**, permettant la promotion de l'itinérance douce sur le territoire en s'inscrivant. En cohérence avec l'ambition territoriale de renforcer le **coopération avec les territoires voisins**, ces aménagements se baseront sur les initiatives en cours au sein des agglomérations voisines ou à l'échelle Régionale.

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR CONSTRUIRE LE DOO

DÉFINIT : donner une définition, préciser les caractères

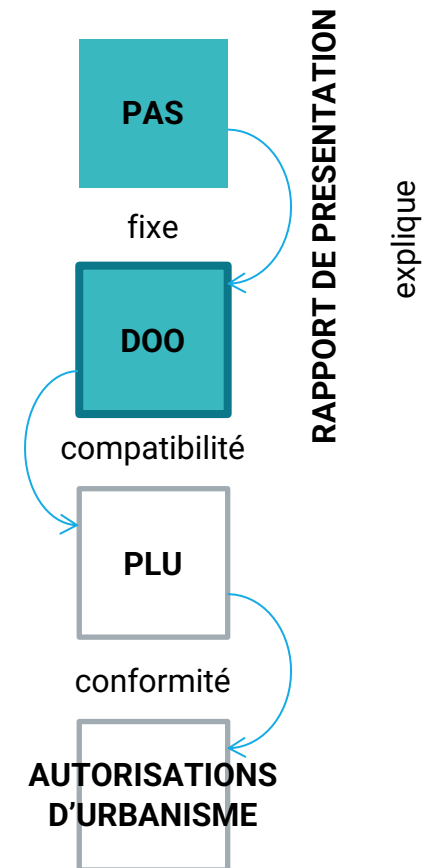
- Les orientations générales d'**organisation de l'espace**, de **coordination des politiques publiques** et de **valorisation des territoires** ;
- Les objectifs et les principes de la **politique de l'habitat** ;
- Les objectifs chiffrés de **consommation économe des espaces NAF** ;

FIXE : établir de façon durable et déterminée

- Les orientations et les objectifs en matière de **développement économique et d'activités**, de préservation et développement d'une **activité agricole**, de localisations préférentielles des **commerces**.
- Les objectifs d'offre **de nouveaux logements** répartis par secteur géographique ;
- Les objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé ;
- Les orientations de la **politique de mobilité** dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile ;
- Les grands projets d'**équipements, de réseaux et de desserte** nécessaires au fonctionnement des transports collectifs et des services ;
- Les objectifs chiffrés de **densification**.

LOCALISE : placer en lieu déterminé de l'espace

- Les secteurs d'implantation périphérique et les centralités urbaines dans lesquels se posent des enjeux spécifiques.
- Les espaces ou sites à protéger (espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains ; espaces nécessaires au maintien de la biodiversité).



Le DOO détermine, dans le respect des orientations définies par le PAS, des objectifs avec lesquels les documents d'urbanisme de rang inférieur, notamment les documents d'urbanismes locaux, devront être compatibles.

Ainsi, chaque orientation stratégique mise en traduction règlementaire en objectifs dans le DOO :

AXES DU PAS		OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DOO
Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux « Vosges du Nord en Alsace »	Eco-paysages : conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord	3.2.b / 6.1 / 6.2 / 6.3 / 9.1 / 9.2 / 9.3 / 9.4 / 10.1 / 10.2.a / 10.2.b
	Eco-activités : développer les filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif	1.2.a / 1.2.b / 1.2.c / 1.2.e
	Eco-ressources : développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone	1.2.d / 12.1.a / 12.1.b
	Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace »	1.3.a
Soutenir des modes de vie éco-contributeur et consolider la solidarité au sein du territoire	Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle	1.1.a / 1.1.b / 1.1.c / 1.1.d / 2.1.a / 2.1.b / 3.1.a / 3.2.a / 3.2.b / 8.1.a / 8.1.b / 8.2
	Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages	2.1.c / 2.2 / 4.1 / 4.2 / 4.3 / 5.1 / 5.2 / 5.3
	Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles - territoire	7.1.b / 7.2 / 7.3.a
	Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience	11.1.a / 11.1.b / 11.1.c / 11.2. / 11.3 / 12.2 / 12.3.a / 12.3.b / 12.4
Générer de nouveaux développement en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région	Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales	7.3.b
	Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables	5.2 / 7.1.a
	Conforter l'attractivité touristique du territoire en l'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale	1.3.b / 1.3.c

Rappel du Code de l'Urbanisme

Les sous-sections du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sont définies par les articles L.141-4 et suivants du Code de l'Urbanisme.

D'après ces articles, le DOO repose sur la complémentarité entre :

- **Partie 1. Activités économiques, agricoles et commerciales :** les activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières ;
- **Partie 2. Offre de logements, de mobilités, d'équipements et de services :** Une offre de logement et d'habitat renouvelée, l'implantation des grands équipements et services qui structurent le territoire, ainsi que l'organisation des mobilités assurant le lien et la desserte de celui-ci ;
- **Partie 3. Transition écologique et énergétique :** lutte contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, adaptation et atténuation des effets de ce dernier, développement des énergies renouvelables, prévention des risques naturels, technologiques et miniers, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles, des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour traduire la stratégie d'aménagement et de développement du territoire retenue dans le PAS et constituer un document facilement appréhendable pour les documents d'urbanismes locaux, le DOO du Pays de Saverne Plaine et Plateau s'organise en trois parties reprenant la structuration suggérée par le code de l'Urbanisme.

PARTIE A : RENOUELER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DES VALEURS VOSGES DU NORD EN ALSACE

- **Objectif 1.** Soutenir le développement des activités endogènes et s'inscrire dans la relocalisation industrielle, support de l'avenir de notre « territoire à chaleur ajoutée » ;

Développement économique et d'activités, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et une répartition équilibrée sur le territoire ;

Préservation et développement d'une activité agricole respectant les sols ainsi que l'environnement et tenant compte des besoins alimentaires ;

- **Objectif 2.** Renouveler l'attractivité commerciale des centres villes et cœurs de villages en améliorant la complémentarité à l'échelle des pôles pluri communaux ;

Localisations préférentielles des commerces dans les polarités existantes et à proximité des lieux de vie, des secteurs de revitalisation des centres-villes, des transports et préservation environnementale, paysagère et architecturale des entrées de villes.

- **Objectif 3.** Développer le commerce de façon complémentaire entre les centralités commerciales et les secteurs périphériques (valant DAACL)

Conditions d'implantation des équipements commerciaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement, le commerce de centre-ville et le développement durable.

PARTIE B : ASSURER LA DYNAMIQUE RÉSIDENIELLE PAR UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL RENOUVELÉE DURABLE ET ATTRACTIVE

- **Objectif 4 :** Développer une offre résidentielle différenciante et attractive ;

*Offre de nouveaux logements répartis par secteur géographique ;
Habitat, d'exigence de mixité sociale ;*

- **Objectif 5 :** Densifier les espaces bâtis pour réduire l'artificialisation

Objectifs chiffrés de densification

- **Objectif 6 :** Privilégier le renouvellement urbain qualitatif permettant de préserver notre identité de territoire

Politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé ;

- **Objectif 7 :** Organiser l'aménagement du territoire en lien avec l'offre de mobilité, notamment décarbonée

Politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile ;

- **Objectif 8 :** Améliorer l'offre en équipements en accompagnant l'évolution des infrastructures

Grands projets d'équipements, de réseaux et de desserte nécessaires au fonctionnement des transports collectifs et des services ;

PARTIE C : ENGAGER LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET CLIMATIQUES

- **Objectif 9 :** Maitrise de la consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain

Consommation économie de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain : objectifs chiffrés ;

- **Objectif 10 :** Préservation des paysages et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou urbains

Préservation des paysages, les espaces NAF ou urbains à protéger ;

- **Objectif 11 :** Protection de la biodiversité et de la ressource en eau

Protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation / remise en bon état les continuités écologiques et de la ressource en eau ;

- **Objectif 12 :** Une transition écologique et climatique

Orientations favorisant la transition énergétique et climatique (limitation des émissions de GES et polluants, stockage carbone des sols et des milieux naturels).

MODÈLES ÉCONOMIQUES

AXES DU PAS		OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DOO
Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux « Vosges du Nord en Alsace »	Eco-paysages : conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord	3.2.b
	Eco-activités : développer les filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif	1.2.a / 1.2.b / 1.2.c / 1.2.e
	Eco-ressources : développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone	1.2.d / 1.3.c
	Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace »	1.3.a
Soutenir des modes de vie éco-contributeur et consolider la solidarité au sein du territoire	Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle	1.1.a / 1.1.b / 1.1.c / 1.1.d / 2.1.a / 2.1.b / 3.1.a / 3.2.a
	Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages	2.1.c / 2.2
	Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles - territoire	-
	Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience	-
Générer de nouveaux développement en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région	Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales	-
	Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables	-
	Conforter l'attractivité touristique du territoire en l'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale	1.3.b / 1.3.c

Justification des objectifs relatifs au développement des activités endogènes, et de la relocalisation industrielle

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau identifie l'économie comme priorité de développement pour son territoire. Le PETR met en place une stratégie économique donnant la priorité à son tissu industriel en permettant le développement de ses grands comptes. Il se positionne également comme terre d'accueil de la relocalisation industrielle, poursuivie à l'échelle nationale.

Ainsi, le développement économique du territoire (vitalisation des centres villes, densification des parcs économiques, requalification des espaces d'activités...) s'appuie principalement sur ses principaux pôles économiques.

Le SCoT entend pérenniser les capacités de production locales en préservant les espaces agricoles et en maintenant des possibilités d'évolution des sites de production permettant un accroissement de la valeur ajoutée, de la production et de la transformation locale.

OBJECTIF 1.1 - CONSOLIDER UN RÉSEAU D'ESPACES ÉCONOMIQUES PERMETTANT LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRODUCTIVES

Objectif 1.1.a Conforter le maillage d'espaces économiques à destination des activités

Le SCoT affirme l'ambition, dans le PAS, de renforcer l'armature territoriale à partir de pôles urbains et économiques de premier niveau. L'objectif est d'assurer la proximité des fonctions nécessaires aux habitants. Ces pôles ont vocation à développer de façon organisée et complémentaire (pluri-communal) des fonctions urbaines mixtes notamment d'ordre économique (emplois, offre commerciale diversifiée).

En ce sens, le DOO définit des objectifs pour permettre de conforter le maillage d'espaces économiques à destination des activités. Dans l'objectif de limiter la consommation d'espace, l'intensification des espaces artificialisés existants est recommandée en matière de développement économique. Cette intensification foncière peut être atteinte par la mobilisation prioritaire des espaces aménagés libres situés dans les espaces d'activités économiques. Le DOO donne pour objectif la reconversion des friches d'activités, la quête d'une meilleure utilisation de l'espace par la morphologie du bâti et l'implantation au sein de la parcelle (densification) et par la mutualisation d'une même zone

d'aménagement par des entreprises, en s'appuyant notamment sur le réseau d'entreprise RESILIAN.

Enfin, afin d'éviter les friches futures, l'objectif de l'éco-conception des bâtiments et des espaces économiques est fixé par le DOO, et ce dans but de permettre des évolutions et modifications ultérieures à leur conception (en cas de changement d'occupation notamment). Il s'agit pour cela de tendre vers une diversification des typologies bâties, de favoriser la modularité des parcelles et des constructions, ou bien encore d'encourager la déconstruction et la reconstruction des bâtiments et la réversibilité des aménagements en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du parc d'activité, dès sa conception.

Objectif 1.1.b Accompagner le développement des activités de proximité

En complément du renforcement des pôles majeurs du territoire, le maintien des activités de proximité au cœur et à proximités des villages est identifié comme un levier permettant d'assurer la proximité de l'ensemble de la population aux fonctions économiques du territoire.

Pour cela, le DOO donne l'objectif de développer les activités de proximité. Il définit des « espaces d'activités de proximité », destinés à répondre à la relocalisation et au développement d'activités économiques artisanales déjà présentes au sein du territoire à la date d'approbation du SCoT.

Pour ces espaces d'activité de proximité, le SCoT prévoit une enveloppe de 3 ha par EPCI (soit 9 ha à l'échelle du SCoT). Cette enveloppe est mobilisable pour les espaces existants et pour la création de nouveaux parcs artisanaux de proximité, à conditions que ces derniers soient situés à moins de 500m du cœur de village, permettant une accessibilité douce depuis cette dernière. La surface en extension urbaine (située hors de l'enveloppe urbaine) doit être de moins de 1 ha.

Objectif 1.1.c - Encourager le développement des activités tertiaires dans les centres villes, cœurs de villages et aux abords des gares

En complément du développement de son tissu industriel, le Pays de Saverne Plaine et Plateau a pour ambition de revitaliser ses cœurs de villages. Le SCoT privilégie l'accueil de fonctions (notamment d'activités), le développement de tiers-lieu ruraux, etc. au sein des centres villes et des cœurs de villages du territoire et/ou à distance accessible aux modes doux (rayon de moins de 1 kilomètre) des gares desservies par une offre de transport de voyageur.

Objectif 1.1.d - Accompagner l'ambition de développement économique par des capacités foncières adaptées

Pour renforcer les pôles urbains et économiques et veiller au maintien de l'économie industrielle, le DOO a l'objectif d'accompagner le développement, la densification et la montée en gamme de l'offre immobilière existante au sein des enveloppes urbaines.

Pour cela, il mobilise un volant foncier adapté pour répondre aux besoins d'accompagnement des acteurs économiques et accueillir de nouvelles activités sur le Pays de Saverne Plaine et Plateau.

OBJECTIF 1.2 - ACCOMPAGNER LES FILIÈRES PRIMAIRES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ET LEUR CONTRIBUTION À L'AMBITION D'ÉCO-TERRITOIRE

Afin de développer les activités économiques valorisant les ressources propres au territoire et permettant d'intensifier les liens entre économie locale et territoire, le PAS soulève l'enjeu du développement des activités et filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif.

Cet objectif d'approvisionnement local et de proximité vise notamment à favoriser et consolider des fonctionnements de filières en réseau qui constituent des composantes à part entière de l'écosystème économique des « Vosges du Nord en Alsace ».

Objectif 1.2.a - Conforter les capacités productives des espaces agricoles et forestiers

Pour répondre à l'ambition de conforter les capacités productives des espaces agricoles et forestiers, le DOO se donne l'objectif de protéger la capacité et la diversité productive agricole du territoire, lié aux espaces qui le composent, et d'assurer la préservation des espaces agricoles pour maîtriser leur artificialisation, comme affirmé dans le PAS.

Cet objectif répond également à l'ambition transversale de la préservation des différents espaces éco paysagers organisés à partir du massif Vosgien.

Objectif 1.2.b - Renforcer les liens entre l'activité agricole et le territoire

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau a pour ambition de développer des circuits-courts et des filières de proximité permettant de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs et l'organisation de filières destinées à la consommation locale.

Pour cela, le DOO se donne l'objectif de permettre le développement d'espaces agricoles productifs au sein des franges urbaines, de maintenir des espaces ouverts dans l'enveloppe urbaine, de mobiliser le foncier en renouvellement urbain à des fins agricoles (maraichage, micro-élevage...) ou bien encore de prendre en compte dans les documents d'urbanisme locaux des secteurs à forte valeur agronomique, la protection des AOC et IGP présentes.

En outre, le développement d'équipements de transformations agroalimentaire permettrait la consommation locale des produits issus de l'agriculture diversifiée locale et ainsi, le développement de circuits courts.

Objectif 1.2.c - Développer la filière sylvicole et préserver les sites de valorisation

Pour répondre aux ambitions du PAS en matière de développement des activités et filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif, le DOO fixe des objectifs de développement et de valorisation de la filière sylvicole.

Il s'agit d'accompagner la filière dans l'augmentation de sa valeur ajoutée en conciliant une gestion durable de la ressource. Cette accompagnement vise à mettre en œuvre une gestion sylvicole spécifique au territoire, pour augmenter la naturalité et la résilience des forêts. Il s'agit également d'améliorer les conditions de fonctionnement des exploitations, notamment des circulations et des accès aux sites nécessaires à la production, à la transformation et à la commercialisation des productions sylvicoles.

De plus, le DOO donne l'objectif de permettre l'adaptation, l'évolution et le développement des équipements nécessaires à l'activité sylvicole, situés en continuité des équipements existants et vise la maintien des capacités d'évolution et d'extension des bâtiments liés à l'exploitation sylvicole y compris lorsqu'ils sont situés en zone urbaine.

Enfin, pour répondre à l'ambition d'augmentation de la valorisation des productions sylvicoles notamment à travers à l'usage de bois local, le DOO fixe l'objectif de l'utilisation du bois dans le cadre des rénovations et constructions de bâtiments, l'innovation dans l'industrie sylvicole afin d'augmenter la valeur ajoutée de la filière, la traçabilité par le développement de la labellisation.

Objectif 1.2.d - Diversification des productions sur les espaces agricoles

Le PAS ambitionne d'engager le modèle de développement territorial dans la perspective d'une neutralité carbone à l'horizon 2050. L'atteinte de cet objectif est envisagée en s'appuyant notamment sur la valorisation énergétique des ressources locales : bois-énergie, l'éolien, le photovoltaïque sur toitures, friches, délaissés, agrivoltaïsme, la méthanisation et le solaire thermique.

A ce titre, le DOO donne l'objectif de développer les énergies renouvelables, en favorisant notamment l'agrivoltaïsme, pratiqué sur les espaces agricoles existants. Il s'agit toutefois de veiller à ce que l'implantation des structures ne soient pas situés sur des crêtes et autres espaces à co-visibilité importante.

Objectif 1.2.e - Appuyer le développement des filières éco-contributrices

Le DOO rappelle que le projet économique du territoire est d'ancrer son développement économique à différentes échelles en s'appuyant sur des savoir-faire et des richesses locales reconnues (Cristallerie Lalique, Les Grands Chais de France, Kuhn, JFA...). Des filières d'avenir sont ainsi mises en avant. Elles permettent de développer des savoir-faire et de valoriser les ressources locales en créant un cycle vertueux au sein du territoire pour répondre à ses besoins et lui permettre un rayonnement économique plus large.

La filière bâtiment durable est relevée comme opportunité à saisir pour ancrer le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau dans une dynamique d'écologie industrielle territoriale. Cet objectif de développer les filières durables répond ainsi à l'enjeu des éco-activités et du développement des filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif, tel que décrit dans le PAS.

OBJECTIF 1.3 - DÉVELOPPER UNE OFFRE TOURISTIQUE BASÉE SUR LES VALEURS VOSGES DU Nord EN ALSACE**Objectif 1.3.a - Valoriser et préserver les patrimoines en lien avec les valeurs Vosges du Nord**

L'enjeu relatif au développement de l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace » décrit dans le PAS, s'appuie sur les composantes paysagères, agricoles, industrielles et sociales qui font l'unité du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

La promotion de ces valeurs vise tout particulièrement à conforter le sentiment d'appartenance des habitants et des acteurs économiques à un territoire qui cultive ses singularités et ses atouts propres au sein de l'ensemble régional Alsace Grand-Est et de l'Eurorégion. Il s'agit à travers cet ambition, d'identifier le territoire au sein d'une unité cohérente notamment du point de vue des investisseurs pouvant trouver sur le territoire, des offres économiques différenciantes par rapport aux territoires urbains et métropolitains.

L'atteinte de cet ambition peut s'effectuer par l'affirmation partagée d'une offre de loisirs et de tourisme. Cette offre de loisirs et de tourisme, sera fondée sur l'itinérance douce, le tourisme fluvial, les activités de plein air, le patrimoine bâti médiéval et des villages préservés ou encore la gastronomie et l'œnotourisme/tourisme brassicole.

Le DOO donne l'objectif de conserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux et la qualité paysagère des sites touristiques, de loisirs et leurs abords par le développement d'itinéraires définis à l'échelle de l'Alsace et des circuits touristiques du territoire, permettant la mise en avant de ses atouts intrinsèques (patrimoines naturels, patrimoines bâtis médiévaux et archéologiques, savoir-faire industriels).

Objectif 1.3.b - Accompagner les pratiques touristiques diffuses à partir des itinéraires structurants

Afin de conforter l'attractivité touristique du territoire, le PAS tend à inscrire le Pays de Saverne Plaine et Plateau dans les circuits et itinéraires qui s'inscrivent, s'articulent et se complètent selon des parcours de découverte et d'excursions d'envergures régionale, nationale voire internationale.

En réponse à cela, le DOO fixe l'objectif de la valorisation des coopérations touristiques avec les territoires voisins, par les itinéraires et sites pour le

développement de services et de loisirs sur les canaux de la Sarre et de la Marne au Rhin, et par la mise en place d'un circuit touristique des arts du feu avec le Pays de Bitche.

Pour permettre le développement de ces itinéraires, le DOO invite à constituer des points d'appui pour l'accueil d'équipements touristiques de rayonnement régional ou national réalisés en cohérence des autres objectifs poursuivis par le SCoT, relatifs notamment à la maîtrise de l'artificialisation, à la qualité paysagère, à la qualité environnementale (biodiversité, énergie...) et devront intégrer une accessibilité basée sur des mobilités non carbonées, et d'organiser le rabattement des visiteurs depuis les grandes infrastructures de mobilité collective.

Objectif 1.3.c - Développer une offre touristique à partir des sites et itinéraires

Il s'agit à travers cet objectif de répondre à l'enjeu soulevé par le PAS relatif au confortement de l'attractivité touristique du territoire en s'appuyant sur les sites et itinéraires existants.

Le DOO donne l'objectif du développement d'une offre d'hébergement et de restauration en tenant compte des capacités urbaines nécessaires, par l'adaptation des bâtis existants et leurs extensions, par la reconversion des bâtiments vacants (notamment ceux présentant une qualité patrimoniale) et des cellules commerciales, et par la création d'une offre d'hébergement diversifiée (hôtellerie, aires de camping-car).

Le DOO encourage la dimension écotouristique de la filière au travers de la capacité des équipements à économiser et produire de l'énergie à partir de ressources renouvelables, à offrir du stationnement pour des mobilités non carbonées, à intégrer des modes d'aménagement ou de construction facilitant l'adaptation au changement climatique.

Cet objectif permet de répondre à l'objectif transversal de neutralité carbone décrit par le PAS.

Justification des objectifs relatifs au renouvellement de l'attractivité commerciale des centres villes et cœurs de villages

Les pôles du territoire ont vocation à développer de façon organisée et complémentaire (pluri-communal) des fonctions d'offre commerciale accessibles par l'ensemble des habitants en cohérence avec les objectifs de mobilité du projet. Le PAS ambitionne pour cela de permettre le recentrage des commerces sur des espaces plus restreints pour accompagner un effet de masse et une centralité commerciale lisible et attractive, associé à une requalification et une pacification des espaces publics ainsi qu'une requalification des façades commerciales pour une reconquête de la qualité et de la capacité d'attraction des linéaires de vitrine.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau poursuit l'objectif de redynamisation de l'offre commerciale disponible sur son territoire s'appuyant sur une organisation hiérarchisée de l'offre commerciale s'appuyant sur :

- Le **pôle majeur de Saverne** (Saverne, Monswiller, Ottersthal, et Otterswiller) a vocation à développer une offre commerciale supérieure, permettant à l'ensemble des habitants du territoire de satisfaire leurs besoins en matière d'achats occasionnels ;
- Les **pôles intermédiaires** de Marmoutier, Dettwiller, Steinbourg et les pôles pluri communaux de Bouxwiller, Ingwiller, Obermodern et Sarre-Union, Drulingen, Diemeringen, confortent et développent d'une offre commerciale intermédiaire. Wingen-sur-Moder maintien une offre commerciale dense, et ;
- Les **villages** conservent leurs commerces de proximité et adaptent leurs espaces publics pour accueillir des commerces ambulants permettant de compléter l'offre déjà existante au sein de leurs cœurs.

OBJECTIF 2.1 - RENFORCER LE RÔLE COMMERCIAL DES CENTRES VILLES DES PÔLES URBAINS DU TERRITOIRE

Objectif 2.1.a - Conforter le tissu commercial du pôle majeur de Saverne

Pour répondre à l'ambition du PAS de renforcer les pôles urbains et économiques de premier niveau qui assure la proximité des fonctions nécessaires aux habitants (fonctions commerciales notamment), le DOO tend à réaffirmer et conforter le rôle commercial structurant du pôle de Saverne à l'échelle du territoire.

Pour cela, le DOO donne des objectifs permettant le renforcement du tissu commercial Savernois spécifiquement (secteurs de convivialité, adaptation-renouvellement des cellules commerciales).

L'ambition poursuivie prend l'accent de fonctions structurantes pour le territoire et affirme ainsi le rôle spécifique de Saverne sur le territoire.

Objectif 2.1.b - Développer l'offre commerciale sur les pôles intermédiaires

L'enjeu soulevé par le PAS est de renforcer les pôles urbains et économiques de premier niveau qui assure la proximité des fonctions nécessaires aux habitants (fonctions commerciales notamment).

Le DOO, donne l'objectif de développer la fonction commerciale des pôles intermédiaires pour tendre vers une amélioration significative de la répartition de l'offre commerciale avec les habitants de chaque espace de vie. Pour cela, l'offre commerciale est renforcée dans les polarités commerciales des pôles intermédiaires et de proximité.

Il s'agit de recentrer les commerces sur des espaces plus restreints, de tendre vers une meilleure lisibilité du centre-ville et d'améliorer l'attractivité urbaine en requalifiant la voirie et les espaces publics permettant la sécurisation des piétons, des modes de transport doux. Cet objectif permet de poursuivre l'ambition transversale de réduction des déplacements carbonés en jouant sur la proximité.

Objectif 2.1.c - Prévoir de nouvelles formes d'accueil de commerces de proximité dans les bourgs et villages

Le PAS relève l'enjeu d'organiser et de renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et de raffermir le lien villes-villages afin de promouvoir un développement équilibré du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Le DOO rappelle ainsi que les communes non-pôles du territoire ont vocation à maintenir-renouveler l'offre de commerces de première proximité en cœur de village.

Pour cela, le document fixe l'objectif de maintenir un noyau regroupé de commerces en particulier dans les cœurs de villages, par le développement des points de vente, de développer des points de vente multi-services, la requalification des espaces en friches et dégradés dans les cœurs de villages, en s'appuyant sur des espaces fonciers stratégiques en terme d'opportunité de renouvellement urbain.

Il rappelle que la modernisation des espaces publics doit permettre de moderniser l'offre de marchés de proximité pour en faire des espaces permettant l'accueil de commerces ambulants complétant l'offre commerciale présente dans le cœur villageois.

OBJECTIF 2.2 - RENOUELER LES OFFRES COMMERCIALES PÉRIPHÉRIQUES

De manière complémentaire à la redynamisation des centralités et à l'ambition transversale liée à la réduction de la part des mobilités carbonées et au maillage de proximité au cœur des villages, le DOO donne l'objectif de mettre en place une complémentarité de fonctions commerciales vis-à-vis de l'offre commerciale des cœurs de villages, en limitant l'implantation de petites cellules commerciales de type « galerie commerciale ».

Pour veiller à l'application des principes de sobriété foncière, le DOO ne permet ni la création ni l'extension d'espaces commerciaux périphériques hors des espaces construits existants et favorise la requalification du bâti.

Justification des objectifs relatifs au développement commercial de façon complémentaire entre les centralités commerciales et les secteurs périphériques (valant DAACL)

Le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau a pour ambition de limiter le développement du commerce en périphérie afin d'affirmer le rôle structurant des centralités de son territoire. Pour cela, il entend réguler le développement des commerces qu'il définit comme important et limitant leur implantation uniquement au sein des centralités commerciales et des secteurs périphériques identifiés.

OBJECTIF 3.1 - PRIVILÉGIER LA CRÉATION DE COMMERCE IMPORTANTS AU SEIN DES CENTRALITÉS COMMERCIALES POUR AFFIRMER LEUR RÔLE STRUCTURANT

Objectif 3.1.a - Définition des centralités commerciales

Le PAS identifie les pôles et donne l'ambition de renforcer leur rôle au sein du territoire.

Il identifie notamment la vitalisation des centralités comme ambition première pour celles-ci, allant de paire avec un recentrage des commerces sur des espaces plus restreints.

En lien avec cette ambition, le DOO identifie les centralités commerciales du territoire comme des espaces ayant vocation à bénéficier à un espace de vie élargi. Pour permettre cela, il identifie ces centralités comme pouvant accueillir l'ensemble des types d'activités, sans limite de surface.

Objectif 3.1.b - Les conditions d'implantation au sein des centralités commerciales

En réponse à l'enjeu de préservation de l'identité « Vosges du Nord » du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau, le DOO développe un certain nombre de conditions pour les implantations commerciales, en lien avec les objectifs de développement de l'offre commerciale au sein des centralités. Il s'agit de permettre l'intégration de l'offre commerciale au sein du bâti existant.

Ainsi, le DOO veille à prendre en compte la densité et la compacité de la morphologie urbaine, la reconquête des espaces vacants, l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement, la desserte par les transports collectifs, l'accessibilité aux piétons et aux cyclistes, ou bien encore la qualité environnementale, architecturale et paysagère, dans le cadre de l'implantation de l'offre commerciale au sein des centralités.

OBJECTIF 3.2 - CONTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCE EXISTANTS EN PÉRIPHÉRIE

Objectif 3.2.a - Définition des secteurs périphériques

Le DOO rappelle que la majorité des « commerces importants » du territoire se situent au sein des zones périphériques des centres-villes.

Ces espaces présentent un fonctionnement déconnecté des zones d'habitat et une densité bâtie inférieure à celle des centralités. Il s'agit pour le DOO de répondre à l'objectif de contenir le développement des secteurs périphériques afin de renforcer les centralités, en cohérence avec l'ambition de revitaliser les centralités telle que décrite dans le PAS.

Les secteurs périphériques identifiés dans le DOO ont vocation à accueillir le commerce de façon complémentaire à celui présent dans les centralités et dans le respect d'un équilibre centre / périphérie. Les seuils de surface de vente des commerces pouvant s'implanter au sein de ces zones permettent de ne pas concurrencer les cellules commerciales de centralité et, ainsi, organiser la complémentarité entre les deux espaces.

Objectif 3.2.b - Les conditions d'implantation au sein des secteurs périphériques

Le DOO souhaite encadrer les formes bâties des secteurs périphériques. Ces secteurs, présentant une discontinuité avec leur environnement et l'identité du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

Ainsi, pour permettre une meilleure intégration de ces zones et de leur bâti au sein du paysage du territoire, des objectifs d'implantation ont été définis. Ceux-ci reprennent et complètent ceux formulés pour les commerces s'implantant en centres-villes tels qu'évoqué précédemment (prise en compte de la densité et la compacité de la morphologie urbaine, reconquête des espaces vacants, optimisation des surfaces dédiées au stationnement, desserte par les transports collectifs, accessibilité aux piétons et aux cyclistes).

Cet objectif répond à l'enjeu soulevé par le PAS visant à conforter la qualité des espaces éco-paysagers organisés à partir du massif des Vosges, permettant ainsi d'amplifier la lisibilité des spécificités paysagères du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

CAPACITÉS D'ACCUEIL

AXES DU PAS		OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DOO
Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux « Vosges du Nord en Alsace »	Eco-paysages : conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord	6.1 / 6.2 / 6.3
	Eco-activités : développer les filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif	-
	Eco-ressources : développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone	-
	Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace »	-
Soutenir des modes de vie éco-contributeur et consolider la solidarité au sein du territoire	Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle	8.1.a / 8.1.b / 8.2
	Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages	4.1 / 4.2 / 4.3 / 5.1 / 5.3
	Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles - territoire	7.1.b / 7.2 / 7.3.a
	Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience	-
Générer de nouveaux développement en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région	Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales	7.3.b
	Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables	5.2 / 7.1.a
	Conforter l'attractivité touristique du territoire en l'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale	-

Justification des objectifs relatifs au développement d'une offre résidentielle différenciante et attractive

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau vise le renforcement de la qualité de vie offerte sur son territoire en assurant une pérennité et une proximité des fonctions urbaines (commerces, services marchands et non marchands...) à l'ensemble de ses habitants. Pour cela, le SCoT développe des complémentarités territoriales au sein des communautés de communes et des communes du territoire.

L'ambition du SCoT en matière résidentielle est : dans un premier temps, de renouveler et diversifier l'habitat afin de pérenniser les équilibres démographiques, et, à minima, maintenir le niveau de population ; dans un second temps soutenir une croissance démographique retrouvée.

Aussi, le DOO vise la diversification du parc de logements permettant de répondre aux parcours résidentiels et aux objectifs de diversité sociale et générationnelle.

OBJECTIF 4.1 - DÉCLINER LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS À L'ÉCHELLE DES BASSINS DE VIE ET DES PÔLES PLURI COMMUNAUX

Le PAS vise un maintien du niveau de la population sur le territoire. Pour atteindre cet objectif, le DOO donne l'objectif de produire 4 200 logements supplémentaires entre 2021 et 2041.

Ces logements répondront aux besoins liés au desserrement des ménages (2 800 logements) ainsi qu'aux besoins liés à l'évolution du parc (1 400 logements).

Le DOO décline ses objectifs de production de logements à l'échelle de chaque EPCI du territoire et par niveau de pôle. Il vise à conforter le pôle majeur de Saverne et les pôles intermédiaires du territoire, permettant de rééquilibrer le développement entre les pôles et les villages.

OBJECTIF 4.2 - DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Pour répondre à l'enjeu du PAS d'organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages, le DOO du Pays de Saverne Plaine et Plateau préconise de diversifier l'offre de logements.

Sur les communes pôles, le DOO encourage la création de nouveaux logements individuels et/ou collectifs, de taille moyenne (T3-T4), en locatif comme en accession à la propriété, et ce dans l'objectif de maintenir les ménages de familles au cœur de ces communes.

Sur l'ensemble du territoire, le DOO souhaite la construction de logements de petite taille (T1 à T2), au sein d'unités d'habitat collectif, pour répondre aux besoins des ménages de 1 à 2 personnes, notamment les jeunes actifs (parc locatif social et privé).

Enfin, le DOO rappelle l'importance d'implanter des logements adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux seniors.

OBJECTIF 4.3 - RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS AIDÉS

Pour répondre à la demande en logements de l'ensemble de la population, le DOO du Pays de Saverne Plaine et Plateau souhaite le développement et une répartition territoriale du parc de logements aidés et répondre à l'ambition transversale de mixité sociale. Il s'agit du logement locatif géré par les opérateurs de logement social bénéficiant d'aides publiques, dans le parc privé ou encore des logements en accession.

Cet objectif répond également à l'ambition du PAS d'organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations.

Justification des objectifs relatifs à la densification des espaces bâtis pour réduire l'artificialisation

D'après le PAS, la valorisation des capacités foncières est l'une des actions permettant le renforcement des pôles. Cette action permettra d'engager la densification urbaine dans les espaces bâtis existants, de requalifier les espaces dégradés en cœur de centralité et de limiter le recours aux extensions urbaines et lutter contre l'étalement urbain.

Cette ambition du PAS est notamment liée à l'ambition nationale de Zéro Artificialisation Nette.

Pour répondre à cette ambition, le DOO fixe l'objectif de

- Densifier les centres-villes et de leurs espaces de proximité ;
- Renforcer les densités à proximité des gares et ;
- Densifier les opérations résidentielles en extension.

OBJECTIF 5.1 - DENSIFIER LES CENTRES VILLES ET LES ESPACES DE PROXIMITÉ

Pour répondre à l'ambition d'organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages du PAS, le DOO préconise la restructuration des espaces urbanisés. Pour cela, il fixe des objectifs en matière de :

- Renouvellement urbain (assure une augmentation de 10% du nombre de logements existants dans les périmètres visés par des opérations de reconquête et de revitalisation de centres villes et cœurs de villages) ;
- Densification des centres villes et cœurs de villages du territoire, et leurs espaces de proximité (5 à 10 minutes à pied selon les familles de pôles urbains) sont identifiés comme des secteurs stratégiques et prioritaires pour ce renouvellement et la densification du tissu urbain.

OBJECTIF 5.2 - RENFORCER LA DENSIFICATION DE L'OFFRE EN LOGEMENTS À PROXIMITÉ DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Le PAS rappelle que la forte connectivité du territoire, notamment grâce à ses infrastructures ferroviaires, constitue un atout majeur pour un développement durable du territoire.

L'ambition est de valoriser davantage ces infrastructures pour favoriser la diminution des mobilités carbonnées.

Le DOO du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau invite à densifier et à accroître le nombre de logements dans les secteurs situés à proximité de gares structurantes (routières et ferroviaires) et dans leurs espaces de proximité (5 à 10 minutes à pied selon les dessertes). Ces sites constituent des points d'appui pour le développement résidentiel et économique.

OBJECTIF 5.3 - DENSIFIER LES OPÉRATIONS RÉSIDENTIELLES POUR TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Pour répondre à l'enjeu du PAS relatif à l'organisation et au renouvellement des conditions d'accueil des populations, le DOO du Pays de Saverne Plaine et Plateau donne des objectifs de densification au sein des espaces urbains.

En complément et pour répondre à l'ambition de maintien de la population, des secteurs d'extensions urbaines à vocation habitat sont également identifiés. Ceux-ci doivent satisfaire des ambitions qualitatives en matière de localisation en continuité de l'enveloppe urbaine (villes, bourgs et villages). Il s'agit également de permettre l'intégration des caractères architecturaux des centres anciens, la mutabilité des bâtiments pour faire évoluer le tissu, l'économie en voirie et réseaux.

Justification des objectifs relatifs au renouvellement urbain

Le renouvellement du parc de logements constitue un levier de la reconquête des centres, des villes, bourgs et villages. Pour cela, il est nécessaire que ces rénovations respectent les caractéristiques patrimoniales urbaines des noyaux bâtis historiques, fondement de l'identité « Vosges du Nord » du Pays de Saverne Plaine et Plateau, comme évoqué dans le PAS.

OBJECTIF 6.1 - RECONQUÊTE DE VIEUX BÂTIS OU CORPS DE FERMES POUR ACCOMPAGNER LA REVITALISATION DES CENTRES VILLES ET DES CŒURS DE VILLAGES DU TERRITOIRE

Le PAS du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau souhaite conforter la qualité des paysages du territoire à partir du massif des Vosges du Nord par la qualification de l'articulation des différents espaces éco paysagers organisés à partir du massif.

Le DOO vise à protéger et à valoriser le patrimoine bâti très riche, aux tissus urbains caractéristiques reconnus, du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau (ex: Bouxwiller, petite cité de caractère). Il s'agit d'effectuer des travaux de rénovation du bâti ancien dans le but de préserver l'identité du tissu urbain, selon les principes de la « maison alsacienne du XXI^{ème} siècle ».

Les vieux bâtis seront adaptés aux besoins des ménages d'aujourd'hui au moyen de modes constructifs actuels, tout en respectant les codes architecturaux voire les modes constructifs vernaculaires.

Il s'agit de répondre à l'enjeu de préservation du patrimoine et de l'identité « Vosges du Nord », en tenant compte des besoins de revitalisation des centres villes et cœurs de villages et à la rénovation énergétique des logements.

OBJECTIF 6.2 - STRATÉGIE DE RENOUVELLEMENT URBAIN ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DES ESPACES

Pour répondre à l'ambition décrit dans le PAS relative au patrimoine paysager, le DOO souhaite permettre la densification et l'adaptation des espaces urbains, en tenant compte des caractéristiques morphologiques de chaque tissu bâti et de leur contexte.

Il s'agit d'établir une stratégie de renouvellement urbain adapté aux spécificités des espaces, par la la protection des caractéristiques historiques des secteurs urbains denses des villes, bourgs et villages, et de préserver les séquences urbaines et les continuités visuelles cohérentes au regard des volumes, rythmes et gabarits des constructions.

Le DOO permet l'accueil de projets contemporains en tenant compte de la préservation des qualités architecturales et urbaines des secteurs à forte valeur patrimoniale.

OBJECTIF 6.3 - DES EXTENSIONS URBAINES PERMETTANT DE CONFORTER LES SPÉCIFICITÉS DES TISSUS

En complément des objectifs de renouvellement du bâti au sein des tissus urbains constitués, et en réponse à l'ambition du PAS relative aux qualités paysagère du Pays de Saverne Plaine et Plateau, le DOO s'est donné pour objectif de canaliser l'impact des extensions urbaines sur son identité paysagère et patrimoniale.

Le DOO donne pour objectif pour les extensions urbaines d'asseoir les spécificités des tissus urbains du territoire. Ces extensions urbaines devront notamment s'inscrire en continuité des tissus aménagés des centres villes et cœurs de villages et il s'agira de limiter leur co-visibilité, notamment en privilégiant leur implantation sur les espaces de plateau (en opposition aux crêtes).

Il s'agira également de contribuer à la compacité de la forme de l'enveloppe urbaine et à la limitation du mitage en maîtrisant les excroissances linéaires.

Justification des objectifs relatifs à l'organisation de l'aménagement du territoire en lien avec l'offre de mobilité, notamment décarbonée

Le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau a pour ambition l'amélioration de l'accès des habitants du territoire à une offre de mobilité décarbonée. L'ambition est d'offrir des solutions aux habitants et aux entreprises, en s'appuyant sur les décisions prises à l'échelle de la Métropole Strasbourgeoise (Zone Faible Émission) et au développement du Réseau Express Métropolitain Européen.

OBJECTIF 7.1 - VALORISER LES CORRIDORS FERROVIAIRES EXISTANTS POUR AUGMENTER LA PART MODALE DU TRAIN SUR LE TERRITOIRE

Objectif 7.1.a - Repenser les gares et leurs abords pour en faire des pôles multimodaux

La desserte ferroviaire du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau est reconnue comme un véritable atout permettant de connecter le territoire à l'Euro-Métropole de Strasbourg, au département voisin de la Moselle et à l'Allemagne. Ce réseau ferré permet également de relier les pôles entre eux, à l'intérieur même du territoire.

Lieux d'interconnexion entre l'infrastructure et le territoire, les gares de Saverne, de Steinbourg, de Dettwiller, de Obermodern, d'Ingwiller, de Wingen-sur-Moden, de Tieffenbach, de Diemeringen et d'Oermingen, représentent un maillon important dans l'utilisation quotidienne de ce moyen de transport.

Pour répondre à l'ambition de valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables telle que décrite par le PAS, le DOO souhaite favoriser l'accessibilité des ces infrastructures de transports, aux modes de transport actifs (piétons, cyclistes...) en prévoyant les équipements associés (parking, recharge...).

Le document prévoit également la valorisation et la promotion du foncier situé à proximité de la gare pour en faire des pôles économiques, de services et d'équipements à part entière au sein du territoire.

Enfin, il s'agira de favoriser l'augmentation des densités et des capacités de logements à proximité de ces gares.

Objectif 7.1.b - Réinvestir les infrastructures ferrées existantes pour diversifier les mobilités

En complément de la volonté fixée pour les gares existantes, le Pays de Saverne Plaine et Plateau a pour ambition d'étendre le rayon de desserte de ce mode de transport, notamment par la diversification des destinations atteignables depuis le territoire, tout en augmentant le nombre de gares permettant de desservir le territoire.

Le DOO prévoit ainsi de réinvestir les infrastructures ferrées existantes pour diversifier les mobilités avec, par exemple, l'ouverture d'une liaison entre le pôle intermédiaire de Sarre-Union et le pôle à rayonnement régional de Sarreguemines.

Dans le but de diversifier les destinations atteignables depuis le territoire et réduire la dépendance à l'EMS permettant aux « Vosges du Nord » d'accroître leur rayonnement sur les territoires voisins, le document envisage également l'ouverture d'une liaison entre les pôles de Obermodern et de Haguenau.

OBJECTIF 7.2 - DONNER LA PLACE AUX INFRASTRUCTURES CYCLABLES DANS LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Le PAS du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau ambitionne de réduire les besoins liés aux mobilités quotidiennes, fortement émettrices de GES et ayant des impacts importants sur l'organisation de la vie des habitants.

Ainsi, il est envisagé de développer une offre de mobilité qui puisse répondre à une réduction des émissions de carbone et qui permette de renforcer la solidarité sur le territoire.

Le PAS souhaite pour cela consolider l'interconnexion des boucles locales cyclables à l'échelle du territoire à destination des habitants et des visiteurs (sécurisation des itinéraires, poursuite de la réalisation de voie verte Saverne - Marmoutier - Molsheim, développement des offres de mobilités alternatives adaptées aux publics, etc).

Pour arriver à l'objectif de donner la place aux infrastructures cyclables dans les déplacements du quotidien, le DOO préconise de conforter les infrastructures permettant un meilleur maillage du territoire par les mobilités actives, en améliorant les conditions de sécurité permettant une augmentation de l'utilisation de ce mode.

OBJECTIF 7.3 - CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DES LIAISONS DE TRANSPORT EN COMMUN POUR ARTICULER LE DÉVELOPPEMENT AVEC L'UTILISATION DES MOBILITÉS DÉCARBONÉES**7.3.a - Relier les communes du territoire par une offre de transport en commun permettant de répondre aux besoins**

En réponse à l'enjeu du PAS de développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles - territoire, le DOO a pour objectif de développer une offre de transport en commun permettant de relier les pôles du territoire ne disposant pas de desserte ferroviaire, et, d'offrir une alternative à l'automobilité individuelle.

Il identifie notamment la pérennisation et le renforcement de la desserte de bus entre Diemeringen et Sarre-Union ainsi que le prolongement du TSPO entre Saverne et Marmoutier, comme objectifs majeurs.

7.3.b - Diversifier les mobilités entre le Pays de Saverne Plaine et Plateau et ses voisins

Afin de diversifier les mobilités entre le Pays de Saverne Plaine et Plateau et ses voisins, le DOO développe l'offre de covoiturage par la création d'aires de covoitages (communes de Sarre-Union, Ingwiller, Bouxwiller, Obermodern, Saverne, Marmoutier et Lorentzen) et organise ces dernières en articulation avec les déplacements quotidiens avec les territoires voisins (Sarreguemines, Phalsbourg et Bitch).

Il s'agit ici de renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales tel qu'affirmé par le PAS.

Justification des objectifs relatifs à l'amélioration de l'offre en équipements

OBJECTIF 8.1 - RENFORCER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Objectif 8.1.a - Des équipements supérieurs et intermédiaires situés au sein des pôles majeurs et intermédiaires du territoire

L'enjeu, décrit dans le PAS, est d'élever la qualité du cadre de vie offert par le territoire en s'appuyant sur le renforcement et l'organisation de l'armature territoriale à partir des pôles urbains. Ces derniers assurent la proximité des fonctions nécessaires aux habitants.

Le PAS préconise que le DOO prenne en compte l'échelle des bassins de vie de proximité dans l'élaboration la définition des objectifs, pour que le maillage territorial puisse répondre de façon pertinente aux besoins locaux d'accès aux services et équipements de proximité pour tous les habitants.

Ainsi, le document distingue deux types de pôles: le pôle majeur de Saverne et les pôles intermédiaires.

Le pôle majeur doit accueillir les équipements supérieurs spécialisés ayant un rayonnement à l'échelle de l'ensemble du territoire lorsque les pôles intermédiaires doivent accueillir des équipements et services de centres ville. Au sein des pôles intermédiaires, ces équipements et ces services renforceront l'attractivité et la visibilité de leur offre urbaine et leur capacité à irriguer leurs territoires et leurs bassins de vie.

Il s'agira, d'après de le DOO, de développer les équipements et les services de manière plus proche des besoins, en articulation avec les opérations de renouvellement urbain, de reconquête et de production de nouveaux logements, de structuration de l'offre commerciale.

Objectif 8.1.b - Des communes rurales gardant une attractivité pour les équipements de proximité

En complément du développement de l'offre d'équipements au sein des pôles majeurs et des pôles intermédiaires du territoire, et pour permettre un service de proximité à l'ensemble des habitants du territoire, les communes rurales « non-pôles » doivent s'organiser de façon à offrir les équipements nécessaires à leur population.

Le DOO préconise ainsi de mutualiser les équipements entre les communes disposant d'une unité et d'une proximité géographique proportionnée à l'équipement mutualisé.

La création des équipements, toutes thématiques confondues (petite enfance, offre scolaire, périscolaire et extrascolaire, culture, offre sportive, etc) devra s'effectuer de manière prioritaire au sein des enveloppes urbaines.

OBJECTIF 8.2 - ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ FONCTIONNELLE NOTAMMENT DES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS À L'ÉCHELLE DES PÔLES PLURI COMMUNAUX

Pour répondre à l'enjeu du PAS relatif au renforcement des pôles, le DOO prône d'établir des complémentarités entre les communes intégrées au sein de pôles pluri-communaux, et ce dans l'objectif de faire de ces pôles de véritables espaces de vie pour leurs habitants.

Cet objectif eut être atteint par la mutualisation des équipements et services de manière proportionnée à leur importance. Il s'agira également, d'après le DOO, de spécialiser les centres villes ou les communes sur certaines fonctions urbaines et de développer les offres de transport entre les communes membres d'un pôle pluri-communal.

Le Pays de Saverne Plaine et Plateau vise le renforcement de la qualité de vie offerte sur son territoire en assurant une pérennité et une proximité des fonctions urbaines (commerces, services marchands et non marchands...) à l'ensemble de ses habitants. Pour cela, le SCoT développe des complémentarités territoriales au sein des communautés de communes et des communes du territoire.

Des pôles ont ainsi été définis selon deux catégories.

Un pôle majeur (Saverne, Monswiller, Ottersthal et Otterswiller) assurant une fonction structurante à l'échelle de l'ensemble du territoire. Les équipements et services supérieurs (théâtres, spécialistes de santé, lycées, centre hospitalier, tribunaux...) sont implantés au sein de ce pôle.

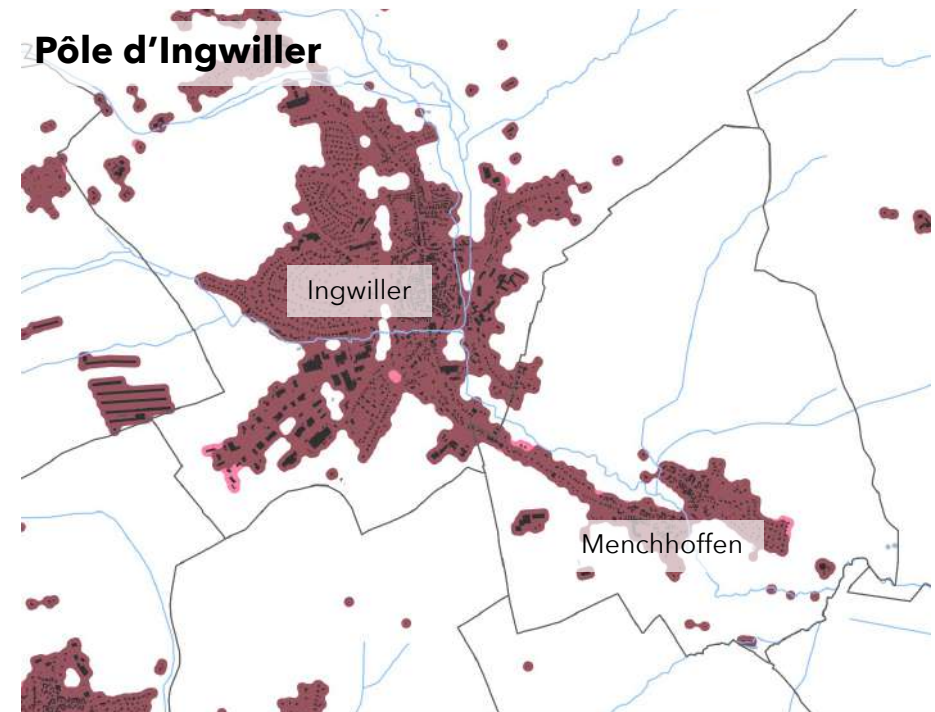
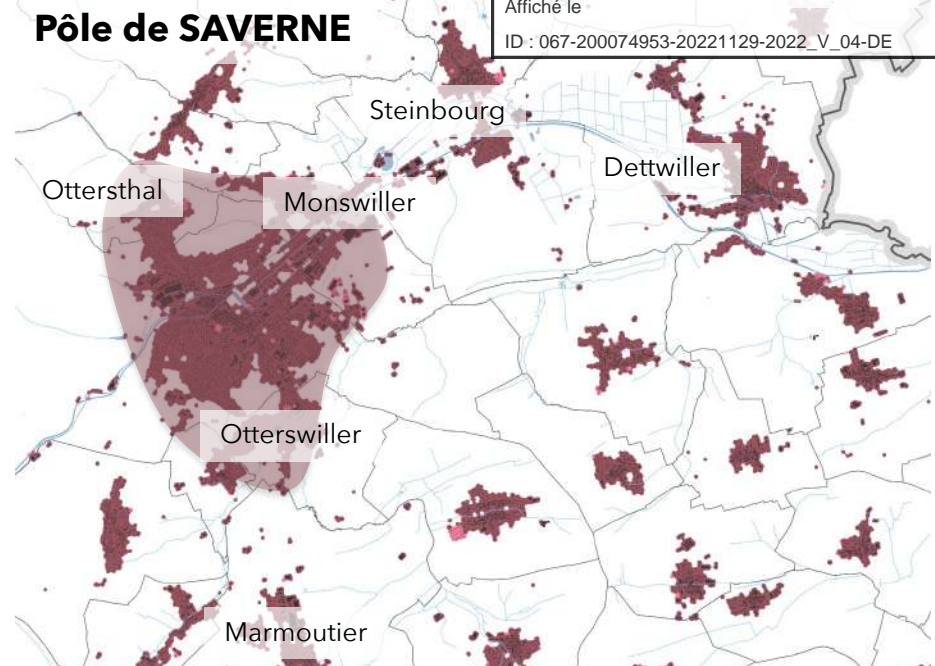
Des pôles intermédiaires, appuyant la complémentarité fonctionnelle entre les centres villes du territoire, en accueillant des commerces de niveau intermédiaire, des équipements, des gares et des attracteurs touristiques. Ces pôles sont :

- Marmoutier, Dettwiller et Steinbourg ;
- Bouxwiller, Ingwiller, Obermodern et Wingen-sur-Moder ;
- Sarre-Union, Diemeringen et Drulingen.

Pour ces deux derniers pôles, l'organisation pluri communale implique une organisation et un accueil de fonctions complémentaires permettant d'assurer un fonctionnement global et non auto-centré.

Ces pôles ont été déterminés selon la continuité du bâti, à vocation résidentiel majoritaire (en réponse à la capacité d'accueil).

La morphologie urbaine a également été prise en compte dans la définition de ces pôles, raison pour laquelle le choix d'intégrer le village de Menchhoffen au pôle d'Ingwiller n'a pas été retenu, dans la mesure où la continuité urbaine de ce dernier est linéaire, le long de la route départementale D919G.



TRANSITIONS

AXES DU PAS		OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DOO
Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux « Vosges du Nord en Alsace »	Eco-paysages : conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord	9.1 / 9.2 / 9.3 / 9.4 / 10.1 / 10.2.a / 10.2.b
	Eco-activités : développer les filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif	-
	Eco-ressources : développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone	12.1.a / 12.1.b
	Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace »	-
Soutenir des modes de vie éco-contributeur et consolider la solidarité au sein du territoire	Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle	-
	Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages	-
	Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles - territoire	-
	Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience	11.1.a / 11.1.b / 11.1.c / 11.2. / 11.3 / 12.2 / 12.3.a / 12.3.b / 12.4
Générer de nouveaux développement en valorisant la situation au cœur de l'Euro Région	Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales	-
	Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour des développements liés aux mobilités durables	-
	Conforter l'attractivité touristique du territoire en l'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale	-

Justification des objectifs relatifs à la maîtrise de la consommation d'espace et la lutte contre l'étalement urbain

Le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau vise un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. En accord avec les ambitions nationales de réduction de l'artificialisation, la réduction de l'artificialisation visée est de 50% toutes les décennies jusqu'à atteindre l'objectif ZAN.

OBJECTIF 9.1 - OPTIMISER ET DENSIFIER LES ESPACES ARTIFICIALISÉS

Le PAS du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau souhaite conforter la qualité des paysages du territoire à partir du massif des Vosges du Nord par la qualification de l'articulation des différents espaces éco paysagers organisés à partir du massif. Pour répondre à l'objectif Zéro Artificialisation Nette, le SCoT prévoit le recyclage des espaces déjà artificialisés, en construisant « la ville sur la ville » et « les villages sur les villages » (renouvellement urbain, densification, etc.).

Ainsi, pour répondre aux besoins liés au développement (logements, équipements, activités, etc.) le DOO recommande que l'artificialisation s'effectue prioritairement au sein des enveloppes urbaines existantes, telles que constatées à l'arrêt du SCoT.

Il conviendra d'agir sur les bâtiments existants de ces espaces situés au sein de l'enveloppe urbaine pour optimiser leur capacité d'accueil, et de recycler les espaces déjà artificialisés.

Enfin, l'optimisation et la densification des espaces artificialisés pourra s'effectuer grâce à la mobilisation des disponibilités non bâties (division parcellaire, changement d'usage d'espaces ouverts, etc.).

OBJECTIF 9.2 - DÉCLINER SUR LE TERRITOIRE LES OBJECTIFS DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Cet objectif est justifié dans la pièce 3 - annexe n°4 : justification des des objectifs chiffrés de limitation de consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers

OBJECTIF 9.3 - VALORISER LES FRICHES

La reconquête des friches du territoire est également un moyen permettant de parvenir à la maîtrise de la consommation d'espace et la lutte contre l'étalement urbain, et de répondre à l'objectif du PAS de reconquête des qualités bâties des centralités du territoire en envisageant le développement futur à partir des centralités historiques du territoire, concentrant les friches.

Ainsi, le DOO donne pour objectif de recenser l'ensemble des friches du territoire et d'évaluer leur potentiel de mobilisation pour y implanter de nouvelles fonctions, de nouvelles activités en lieu avec les enjeux de transitions. Il prévoit également, en tant que « territoire de santé », de mesurer la mise en compatibilité sanitaire pour l'implantation de nouveaux usages au sein des friches.

OBJECTIF 9.4 - ENCOURAGER LA DÉSARTIFICIALISATION DES ESPACES

La « zéro artificialisation nette » prônée par le DOO passe par un équilibre entre artificialisation et renaturation sur le territoire.

Il s'agit de suivre la séquence ERC lors de la conception de projets en :

- évitant la construction si des friches sont présentes ;
- réduisant les besoins, en augmentant la densité des opérations notamment ;
- compensant les éventuelles opérations en extension, notamment grâce à la désartificialisation des espaces.

La désartificialisation qualitative recommandée par le SCoT répond également à l'objectif transversal de protection des paysages du territoire, et d'augmentation des fonctions écologiques au sein de celui.

Justification des objectifs relatifs à la préservation des paysages et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou urbains

L'objectif est de préserver et de valoriser l'identité « Vosges du Nord », en préservant l'identité à la fois esthétique et culturelle liée à cette sous entité située dans la région géographique d'Alsace. Celle-ci permet la préservation du cadre de vie, et des services écologiques que fournissent les paysages, accompagnant le territoire vers la résilience.

OBJECTIF 10.1 - PRINCIPES DE GESTION ET DE PROTECTION DES GRANDS PAYSAGES

Conforter la qualité des paysages du territoire à partir du massif des Vosges du Nord est l'enjeu auquel s'attache de répondre cet objectif du DOO.

Les composantes paysagères du territoire (le plateau d'Alsace Bossue, le massif des Vosges et le Piémont et la Plaine) sont à préserver. Ces espaces, berceau de patrimoines urbains, architecturaux, culturels et naturels remarquables ont acquis une renommée et sont identifiés comme de véritables archétypes vecteurs de l'identité « Vosges du Nord ».

Ainsi, le DOO définit des objectifs pour chaque entité paysagère, inhérents des caractéristiques paysagères relevées dans le diagnostic paysager et identifiées comme à préserver et à mettre en avant dans le PAS.

Pour le plateau d'Alsace Bossue

- Le maintien de la lisibilité des motifs liés à l'eau (ex: canal de la Sarre) et les mouvements libres de l'eau par le maintien des pratiques agricole extensives ;
- La préservation de la cohérence et de la fonctionnalité des espaces agricoles par la lutte contre le mitage des espaces cultivés ;
- La pérennisation de la mosaïque paysagère diversifiée (prairie, cultures, haies, ripisylves, vergers, forêts...).

Pour le massif des Vosges

- Le renforcement des capacités de résilience de la forêt en s'appuyant sur la fonctionnalité des écosystèmes forestiers et en adaptant les modes de gestion ;
- Le maintien du caractère non urbain des massifs boisés (sur les versants de montagne) ;

- La préservation et la diversification des espaces sur les versants. Pour le Piémont et la Plaine
- La préservation des ceintures de prairies et de prés-vergers autour des villages ;
- La préservation de la diversité, l'intégrité et la fonctionnalité des espaces agricoles ;
- La désartificialisation des berges des rivières (Moder, Zinsel, Eichel...) et des milieux humides (Menchhoffen) pour une gestion plus durable de ces espaces.

OBJECTIF 10.2 - PROTÉGER ET VALORISER LES PATRIMOINES BÂTIS : PATRIMOINES EMBLÉMATIQUES ET PATRIMOINES DU QUOTIDIEN

10.2.a - Accompagner la structuration des espaces bâtis

La densification des espaces urbains, permet de répondre aux enjeux de préservation et de qualification des paysages, vecteurs de l'identité « Vosges, tel que décrit dans le PAS.

Le DOO recommande la densification de ces espaces, tout en assurant le maintien des caractéristiques intrinsèques de l'identité « Vosges du Nord » du territoire et de ses patrimoines, de ses tissus urbains, villageois et de ses éléments paysagers.

10.2.b - Préserver les pépites patrimoniales et les tissus urbains historiques

Le DOO vise à protéger et à valoriser le patrimoine bâti très riche, aux tissus urbains caractéristiques reconnus, du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Il répond en cela à l'enjeu du maintien des caractéristiques intrinsèques de l'identité « Vosges du Nord ».

En complément du patrimoine bâti présent dans les centres villes et les secteurs urbanisés du territoire, le patrimoine vernaculaire, notamment lié à l'eau est à préserver.

Cet objectif du DOO peut être atteint par la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau, en permettant l'ouverture paysagère de ces éléments patrimoniaux ou paysagers par la préservation des éléments ponctuels patrimoniaux de co-visibilités liés à de nouveaux aménagements urbains ou de nouvelles constructions.

Justification des objectifs relatifs à la protection de la biodiversité et de la ressource en eau

OBJECTIF 11.1 - PROTECTION ET RENFORCEMENT DE LA TVB

Objectif 11.1.a - Gestion des réservoirs de biodiversité

Le PAS s'est donné pour ambition l'objectif de maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience, par l'anticipation des besoins futurs de la vie sur le territoire et l'adaptation aux risques et évolutions climatiques futures.

Il s'agit, d'après le PAS, de faire du Pays de Saverne Plaine et Plateau un éco-territoire disposant d'un cadre pourvoyeur d'une vie saine pour ses habitants.

Cette approche territoriale peut se réaliser par le développement de la biodiversité et permettre aux écosystèmes d'être plus résilients.

C'est pourquoi le DOO du Pays de Saverne Plaine et Plateau fixe l'objectif du maintien et de la préservation des réservoirs de biodiversité.

Le DOO donne l'objectif de garder une destination naturelle ou pastorale au sein de ces réservoirs de biodiversité, de préserver la diversité des usages des sols, de préserver de tout aménagement les milieux fermés et les milieux aquatique et humide, de délimiter des bandes tampon de protection de part et d'autre des milieux aquatiques d'intérêt, et de maintenir une gestion forestière en équilibre entre le maintien de la biodiversité et l'exploitation durable du bois.

Objectif 11.1.b - Gestion des corridors écologiques en bon état ou à remettre en état

L'ambition de développer la biodiversité tel qu'encouragé par le PAS du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau implique de mettre en place une gestion efficace des corridors écologiques du territoire.

Pour cela, dans le cadre de la trame bleue, le DOO donne une série d'objectifs tel que le maintien ou le rétablissement de la continuité permettant le passage des poissons migrateurs, ou encore la préservation des zones humides, de la ripisylve, des espaces de mobilité du cours d'eau et des zones d'expansion des crues.

Dans le cadre de la trame verte, le DOO fixe l'objectif de la protection des

continuités boisées entre les réservoirs forestiers présents sur le territoire et la reconstitution de continuités arborées notamment par le développement de l'agroforesterie, de la plantation de haies ou l'aménagement de passage pour la biodiversité permettant de limiter l'effet de rupture des infrastructures routières.

Enfin, le DOO prend en compte la trame des espaces ouverts et la préservation de ces espaces composés de prairies, de haies et d'arbres isolés. Ces espaces forment de véritables corridors écologiques où se succèdent des continuités de sols non urbanisés.

Objectif 11.1.c - Renforcer la biodiversité au sein des espaces urbanisés

Afin de favoriser la perméabilité écologique des espaces urbanisés, le DOO fixe des objectifs pour que l'évolution de ces espaces permette l'accueil de la biodiversité. Le document répond en cela à l'enjeu décrit dans le PAS relatif à la maîtrise de l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience.

Le document donne l'objectif de préserver une part importante de la végétation au sein des aménagements des espaces publics en milieu urbain. Ces espaces constituent de véritables réservoirs de biodiversité.

Par ailleurs, des objectifs spécifiques sont donnés aux bâtiments situés sur des trames vertes ou bleues. Ainsi, les équipements et les bâtiments devront favoriser la présence de toitures végétalisées et/ou de façades végétalisées permettant l'accueil de la biodiversité, et la renaturation des espaces non bâtis est fortement encouragée.

OBJECTIF 11.2 - CONTRIBUTION DE L'AGRICULTURE AUX OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ

Pour répondre aux ambitions du PAS en tant qu'« éco-territoire », le DOO donne l'objectif de la diversification et de l'innovation de la filière agricole du territoire (expérimentation de nouvelles pratiques agricoles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les pressions sur l'environnement, soutien à l'agroécologie, etc.).

OBJECTIF 11.3 - GÉRER LE CYCLE DE L'EAU

Pour répondre à l'enjeu soulevé par le PAS relatif à la maîtrise de l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience, le DOO fixe plusieurs objectifs pour la protection du cycle de l'eau, à l'échelle du territoire (stockage et récupération des eaux pluviales, interdiction des remblais en fond de vallée, interdiction de création de nouveaux étangs en barrage, etc) et à l'échelle des périmètres de protection des captages d'eau potable (interdiction d'urbanisation nouvelle, prise en compte des risques de pollution autour des captages, etc).

Justification des objectifs relatifs à la transition écologique et climatique

OBJECTIF 12.1 - RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE

Objectif 12.1.a - Réduire la consommation énergétique sur le territoire

En réponse à l'ambition du PAS d'avoir un mix énergétique 100% décarboné en 2050 par le développement de manière importante de la production d'énergie renouvelable, le DOO fixe un certain nombre d'objectifs.

Par exemple, le DOO se donne pour objectifs de développer la production d'énergie photovoltaïque (sur des surfaces déjà artificialisées), de développer des dispositifs d'énergie éolienne, de développer la méthanisation des matières organiques, ou bien encore d'entretenir et maintenir les ouvrages hydrauliques existants du territoire.

Objectif 12.1.b - Rénover thermiquement les bâtiments existants

Le DOO fixe l'objectif de la rénovation thermique des bâtiment du territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau en réponse à l'ambition du PAS d'atteindre la neutralité carbone est 2050.

Cet objectif vient en corollaire du développement de la filière éco-bâtiment.

OBJECTIF 12.2 - PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS PIÈGES À CARBONE

Le PAS ambitionne d'anticiper les risques liés au changement climatique et les risques naturels dans l'axe relatif à la maîtrise de l'exposition aux risques et la

vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience

En réponse, le DOO fixe l'objectif de protection (voire la création) d'espaces et milieux participant à la séquestration du carbone (espaces boisés, zones humides, les haies bocagères, etc.).

OBJECTIF 12.3 - METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE DE RÉSILIENCE TERRITORIALE

Objectif 12.3.a - Impulser un éco-urbanisme (résilient et écologique)

Pour la mise en place d'une stratégie de résilience territoriale telle que décrite par le PAS (prise en compte et adaptation aux risques et évolutions climatiques futures, proposer des conditions de vie saines et sûres pour les habitants du territoire, etc) le DOO propose une série d'objectifs.

Il s'agit notamment pour le territoire d'impulser un éco-urbanisme, de prendre en considération des thématiques environnementales et écologiques dans le processus de création de la ville (apports solaire, ventilation, végétalisation, îlots de chaleur, cycle de l'eau, etc).

Objectif 12.3.b - Prendre en compte les risques naturels

Dans l'axe relatif à la maîtrise de l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience, le PAS met en garde face aux risques naturels du territoire.

Ainsi, le DOO fixe une série d'objectifs afin de limiter le risque inondation, de prévenir les coulées d'eaux boueuses, de prévenir les mouvements de terrain - retrait/gonflement des sols argileux, ou bien encore de prendre en compte les nuisances sonores présentent sur le territoire.

Objectif 12.4 - Devenir un « territoire de santé »

Renforcer la fonction santé du territoire et promouvoir un urbanisme de la santé est une des ambitions soulevée par le PAS, dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de résilience territoriale.

Pour répondre à cette ambition, le DOO fixe l'objectif de prendre en compte la santé de ses habitants au sens large par l'amélioration des conditions d'accès et la densité des espaces verts, la préservation de la qualité de l'air, la mise en place d'un urbanisme favorable à la promotion de la santé, ou bien encore la mise en place d'une offre de santé facilement accessible.

Indicateur de suivi

Selon les termes des articles L143-28 et R141-2 du code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte doit procéder à un suivi et à une évaluation des résultats du SCoT. « Six ans au plus tard après [...] la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, [...] l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales

[...] et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète [...]».
« Au titre de l'évaluation environnementale, le rapport de présentation [...] définit les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ».

Le choix de l'évaluation a porté sur les principales orientations du SCOT relatives au développement urbain et à la consommation d'espaces, aux mobilités et à la transition énergétique et climatique.

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Objectif du DOO	Critères	Indicateurs
<p align="center">Objectif 1</p> <p align="center">Soutenir le développement des activités endogènes, et s’inscrire dans la relocalisation industrielle, support de l’avenir de notre « territoire à chaleur ajoutée »</p>	<p>Développement économique en cohérence avec l’armature économique</p>	<p>Développement de l’emploi dans les sites de captation, de production locale et site isolés URSSAF/INSEE - 3 ans</p> <p>Observatoire local des ZAE.</p>
		<p>Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence INSEE RGP - 6 ans</p>
		<p>Part des actifs résidents travaillant dans et hors du SCoT, lieu de travail des actifs sortants INSEE RGP - 6 ans</p>
		<p>Part des emplois occupés par des travailleurs entrants d’autres territoires par rapport au total des emplois INSEE RGP - 6 ans</p>
		<p>Indice de concentration de l’emploi dans les sites de l’armature économique INSEE RGP - 6 ans</p>
	<p>Développement du tissu économique endogène</p>	<p>Suivi des grands comptes Données issues de l’animation économique du territoire (emplois, investissements sur le territoire, développement de la production…) - 3 ans</p>
<p>Densification des zones d’activités économiques</p>	<p>Observatoire local des ZAE - 6 ans</p>	
<p>Répartition des effectifs salariés entre tissu urbain et zones d’activités</p>	<p>Part des emplois dans les ZAE SIRENE/ ACOSS / 3 ans</p> <p>Observatoire des ZAE.</p>	

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Objectif du DDO	Critères	Indicateurs
<p>Objectif 2</p> <p>Renouveler l'attractivité commerciale des centres villes et cœurs de villages en améliorant la complémentarité à l'échelle des pôles pluri communaux</p>	<p>Renforcer l'offre commerciale de centre-ville</p>	<p>Bilan du volet commerce des 3 ORT 3 ans</p>
<p>Objectif 3</p> <p>Développer le commerce de façon complémentaire entre les centralités commerciales et les secteurs périphériques (valant DAACL)</p>	<p>Respect des implantations commerciales en secteurs périphériques</p>	<p>Suivi des CDAC 6 ans</p>

CAPACITÉS D'ACCUEIL

Objectif du DOO	Critères	Indicateurs
<p>Objectif 4</p> <p>Développer une offre résidentielle différenciante et attractive</p>	Evolution démographique	Evolution annuelle de la population sur le territoire, en valeur absolue et %, séparant solde naturel et solde migratoire INSEE - RGP - 6 ans
		Evolution du nombre et la taille des ménages INSEE - RGP - 6 ans
	Objectif de production de logements	Evolution de la part de population dans chaque niveau d'armature INSEE - RGP - 6 ans
		Caractéristiques du parc de logement : résidences principales, occasionnelles, secondaires, vacant INSEE - RGP - 6 ans
	Développement des logements en lien avec l'armature urbaine du SCOT	Répartition de la production de logements entre les niveaux de l'armature urbaine
	Diversification de l'offre de logements	Typologie des logements (total logement) : part de l'individuel et du collectif Typologie des logements construits (construction neuve) : part de l'individuel et du collectif Echelle d'application : Niveau d'armature, EPCI SITADEL, RGP de l'INSEE - annuelle
		Taille des logements (total et construction neuve) : nombre de pièces (1/2p, 3/4p, 5 et +), en valeur absolue et %
		Part de propriétaires et locataires sur le territoire (statuts d'occupation) : logé gratuitement, HLM, locataire, propriétaire Echelle d'application : Niveau d'armature, EPCI FILOCOM, RGP de l'INSEE - annuelle
Résorber la vacance	Taux de vacance RGP / Filocom / 3 ans	

CAPACITÉS D'ACCUEIL

AXES DU PAS		OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DOO
Objectif 5 Densifier les espaces bâtis pour réduire l'artificialisation	Densité des opérations	Analyse des densités dans les opérations d'aménagement en tissu urbain et en extension : enquête communale / fichier MAJIC - 6 ans
	Privilégier le développement urbain à proximité des gares	Nombre d'opérations d'aménagement à proximité des gares Enquête collectivités - 6 ans
Objectif 7 Organiser l'aménagement du territoire en lien avec l'offre de mobilité, notamment décarbonée	Réalisation des aménagements cyclables	Enquête EPCI Évolution du nombre de km de voie cyclables fonctionnelles sur le territoire du SCoT Enquête collectivités - 6 ans
	Développement de l'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle	Réalisation d'aire de covoiturage, de stations d'autopartage Enquête collectivités - 6 ans
	Mobilisation des enveloppes foncières économiques pour les sites d'activités et de développement résidentiel en extension	Analyse des PLU/PLUi Fichier MAJIC - 3 ans
Objectif 9 Maitrise de la consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain	Définition enveloppes urbaines dans les documents d'urbanisme	Analyse et suivi des PLU/PLU-I - annuel
	Respect des espaces libres à partir de 1 ha avec fonctions de biodiversité/ZNIEFF dans les enveloppes urbaines	Analyse et suivi des PLU/PLU-I - 6 ans
	Évolution et rythme de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers	OCS GE 2 /CEREMA OCS national Rapport annuel de la consommation d'espaces NAF
	Mobilisation des friches du territoire	Enquête collectivités - 6 ans

TRANSITIONS

AXES DU PAS		OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE DOO
Objectif 10 Préservation des paysages et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou urbains	Respect des Lignes de crêtes	OCS GE 2 Analyse PLU/PLU-I
	Préservation des vergers	
Objectif 11 Protection de la biodiversité et de la ressource en eau	Mise en œuvre de la TVB	Part des réservoirs de biodiversité protégés dans les documents d'urbanisme Part des corridors protégés dans les documents d'urbanisme Analyse des PLU/ PLUi (élaboration et modification) - 6 ans
	Actions de restauration de corridors	Enquête collectivités - 6 ans
	Opérations de désartificialisation-végétalisation	Enquête collectivités - 6 ans
Objectif 12 Une transition écologique et climatique	Évolution de la production des énergies renouvelables dans le mix énergétique	ATMO Grand Est - 6 ans
	Évolution de la consommation globale d'énergie sur le territoire	ATMO Grand Est - 6 ans
	Contribuer à la lutte contre le changement climatique	Évolution des émissions de GES/habitant ATMO Grand Est - 6 ans